Response to the Consultative Committee Report on the Canadian Consulting Engineering Industry

Government of Canada
Gouvernement du Canada

Regional Industrial Expansion
Expansion industrielle régionale

Canada

85-0374/3

RESPONSE OF THE FEDERAL GOVERNMENT TO THE RECOMMENDATIONS OF THE

CONSULTATIVE COMMITTEE

ON THE

CANADIAN CONSULTING ENGINEERING INDUSTRY

February 1984

TABLE OF CONTENTS

PART I

Introduction vii

Executive Summary ix

PART II

The Federal Government's Response to the Report "Realizing the Potential"

The Domestic Opportunity - Recommendations 1-6 1

Procurement Policies and Practices - Recommendations 7-10 4

The Export Opportunity - Recommendations 11-22 6

Major Project Capability - Recommendations 23-33 14

Research and Development - Recommendations 34-39 20

Regionalization and Local Preference - Recommendations 40-41 ... 22

Engineering Personnel - Supply and Demand - Recommendations 42-46 23

ANNEX

Members of the Consultative Commitee on the Canadian Consulting Engineering Industry

PART I

INTRODUCTION AND EXECUTIVE SUMMARY

INTRODUCTION

The Consultative Committee on the Canadian Consulting Engineering Industry was established at the initiative of the Minister of Industry, Trade and Commerce in March 1981. The committee consisted of 15 senior executives from consulting engineering firms across Canada and was chaired by S. J. Cunliffe, Chairman of the Board, Willis, Cunliffe, Tait/Delcan. Provincial government representatives also took part in the meetings and departmental officials provided secretariat support to the committee.

The terms of reference of the committee were to review the current status of the industry, assess its potential in terms of the contribution it can make to Canada's economy and the constraints it might face in realizing this potential. The committee was asked to make recommendations which could be implemented by the industry, its associations and the government toward maximizing the industry's performance.

The final report submitted to the government entitled Realizing the Potential contained 46 recommendations. Many of the recommendations deal with issues for which prime responsibility rests with several departments of the federal government, others relate to matters under provincial jurisdiction or for initiative by industry.

Several recommendations relate to changes or shifts in government policy which can only be accomplished over the longer term. Others concern proposals such as tax policy changes which can only be addressed in the context of specific measures such as a budget. However, most recommendations outline actions which can be best implemented as a result of ongoing co-operation between government and industry. The response of the government to each specific recommendation, therefore, indicates that such an evolutionary process is taking place in relation to the special requirements of the consulting engineering industry.

Because of the knowledge and expertise of the consulting engineering industry, it is in an exceptional position to contribute valuable advice for the public management of complex issues. This is recognized by the federal government and it is most important to note that a very active and dynamic dialogue is maintained with the consulting engineering industry in Canada. Briefs regularly submitted by industry members on a broad range of issues are fully considered by the government. Several industry leaders are personally active in selected government advisory groups, for instance the Science Council of Canada, the Export Trade Development Board, the Construction Industry Development Council, to name a few.

The Association of Counsulting Engineers of Canada (ACEC) in particular is most active in this process of consultation, meeting with Cabinet Ministers and senior government officials, presenting industry views and position papers on specific issues of concern or proposed government actions. The association, which represents a major portion of the industry (member firms' billings account for over 85 per cent of total industry billings), implements a yearly action plan through committees in liaison with specific government departments. The current action plan, as noted by the president of the association in his 1982-83 annual report, incorporates initiatives by each of these committees to follow up jointly with government on pertinent recommendations of the consultative committee.

The federal government, in presenting the following response to the work of the consultative committee, therefore fully recognizes the need for ongoing dialogue to achieve the desired results. The federal government will continue its co-operation with ACEC and other industry representatives to achieve further progress in maximizing the contribution of the consulting engineering industry to the Canadian economy.

EXECUTIVE SUMMARY

The formulation of the response by the federal government was co-ordinated by the Department of Regional Industrial Expansion (DRIE) and its precursor Department of Industry, Trade and Commerce and Regional Economic Expansion (ITC/REE) in consultation with the department responsible for the policy implications of each recommendation. The federal departments or agencies primarily involved were: Agriculture; Canadian International Development Agency; External Affairs; Employment and Immigration; Energy, Mines and Resources; Export Development Corporation; Finance; Indian and Northern Affairs; Ministry of State for Economic and Regional Development; National Defence; Public Works; Science and Technology; Statistics; Supply and Services; Transport; and the Treasury Board of Canada.

The publication of this response, as noted in the introduction, is an integral element of the continuing process of consultation with the consulting engineering industry. Industry is invited to react to the responses stated in this document. Further, progress in resolving the issues identified will be monitored formally through the ACEC/Industry and Trade Liaison Committee.

In its report, the consultative committee made recommendations relating to the following broad subject areas:

1. The need for an improved information base.
2. Contracting-out policies and practices.
3. Major projects in Canada.
4. Research and development.
5. The export opportunity.
6. Economic Spinoffs.

1. The Need for an Improved Information Base:

The committee, early in its work, recognized the lack of background material and statistical data on the industry. Several recommendations address the need for an improved information base including:

- up-to-date statistics on industry performance and on its impact on other economic sectors;
- the level of engineering carried out in-house (government and industrial) and the potential for contracting-out;
- the level of imports of engineering services;
- the performance and potential of the industry in research and development;
- the supply and demand of personnel.

The generation of appropriate information is costly and highly time consuming. Under the circumstances, both industry and government are doing their utmost in directing scarce resources to such tasks, and systematic progress is being achieved in this area through the following measures:

- completion of the Statistics Canada Survey for 1982 on Engineering and Technical Services. Undertaken by Statistics Canada with the support of DRIE, this survey is to be published by April 1984;
- compilation by DRIE of a yearly survey of selected major export firms on consulting contracts and follow-on sales. The first results for 1982 have been released by the department;
- undertaking by the National Research Council, through its Program for Industry/Laboratory Projects (PILP) of a major study on the role of consulting engineering firms in R&D and potential for increased involvement;
- the maintenance by DRIE of an inventory of major projects in Canada;
- the maintenance of a Canadian Engineering Manpower Inventory by the Canadian Council of Professional Engineers in co-operation with the Canada Employment and Immigration Commission (CEIC);
- ongoing monitoring by major contracting departments and Treasury Board of the level of government contracting-out activities;
- the publication by First Choice of Consulting Engineering Services - Delivering to the World in co-operation with DRIE and the Department of External Affairs. This brochure is to be used by industry and government for export promotion initiatives.

2. Contracting-Out Policies and Practices

The committee recognized the great importance of the contracting of more of Canada's engineering work to the private sector consulting industry to strengthen its capability. This is considered essential not only to increase its domestic growth but also to enable Canadian firms to compete more actively in international markets. A number of recommendations, therefore, dealt with the effective implementation of contracting-out policies by all federal departments, crown corporations and agencies and for support for such policies by provincial and municipal governments and industrial corporations.

The federal government is in agreement with these recommendations and is pleased to note the committee's acknowledgement that substantial progress has already been achieved by federal departments in this regard. Practices, of course, need to be continuously monitored to ensure the implementation of the policy.

Also, crown corporations and agencies, while not subject to the policy, are encouraged to adopt contracting-out in their corporate planning. The federal government's activities may help strengthen the industry's case with other levels of government and other industry client groups for the implementation of such policies.

3. Major Projects in Canada

Major project developments in Canada over the next two decades represent a unique opportunity for Canada to develop management skills, systems and know-how that are the key to the conduct of such projects, particularly in the energy sector. On this issue, the committee recommended that Canadian consulting engineering firms be engaged wherever possible in the execution of major projects. In particular, the committee recommended that governments reconsider their policies relating to industry taxation and the National Energy Program and that every reasonable effort be made to ensure that Canadians have access to all managerial, professional and technical positions throughout all stages of major projects.

Companies which cannot satisfy their needs from Canadian sources may be required, as a condition of foreign recruitment, to implement human resource plans to reduce or eliminate future dependence on foreign workers.

The budget of April 19, 1983, contained two provisions with respect to the taxes on oil and gas revenues to meet the requirements of the changing economic environment. First, the provisions suspending the incremental oil and revenue tax (IORT) on conventional oil were extended a further year to May 31, 1984. Second, the budget introduced tax relief to encourage the recovery of conventional light and heavy crude oil through tertiary recovery projects.

4. Research and Development

The committee stressed the role the consulting engineering industry can play in research and development, and its significance for the growth of the industry. However, it is generally recognized that a better understanding is required of the achievements of consulting engineers in the R&D process, the potential participation of the industry and of the optimum approaches to be used to overcome constraints. Specifically, the committee recommended that the provisions of the Income Tax Act aimed at encouraging research and development in the manufacturing sector be extended in full to the Canadian consulting engineering industry for "own account" research and development. Further it recommended that government grants or shared cost programs be used to accelerate R&D efforts in the consulting engineering industry.

The federal government in its Technology Policy for Canada, enunciated by the Honourable Donald J. Johnston in May 1983, has recognized the importance of research and development to the achievement of national objectives. Also, there is agreement in government departments with the committee that a vast reservoir of scientific skills and expertise exists in the consulting engineering industry. At the same time, it is recognized that a better understanding is required of the consulting engineers' interaction in the R&D process in Canada. In this context, the National Research Council established an Associate Committee on Consulting Engineering and Technology Transfer (ACCETT). The purpose of the committee, which consists of some 20 representatives from concerned private and public sector groups, is to assist NRC to become better acquainted with the mechanisms associated with the development of the technology base and the participation of consulting engineers. As a first step, a major study has been commissioned by NRC to address these issues and provide recommendations for government and industry.

In addition, further to the April 19, 1983, budget, mechanisms have been established which will increase the ability of firms to make use of existing R&D tax incentives and to provide avenues for R&D performers to use the incentives to attract outside financing. These provisions would apply to any sector of the economy undertaking R&D including the consulting engineering industry. With respect to contributions toward the costs of projects, Bill C-165 has been enacted, establishing a new Industrial and Regional Development Program (IRDP). The new program mix includes assistance in the areas of new product and process development and productivity improvement through innovation. However, operations within the service industry must first be designated by the Minister before being eligible under the IRDP.

5. The Export Opportunity

The committee endorsed the principle that Canada must continue to place the highest priority on the export of capital goods and services as a means of sustaining the domestic economy. Canadian consulting engineers have established a strong international reputation, and currently achieve export sales in the order of $350 million annually. For the industry to maintain this position and to improve its share, the committee believed that it must be given support as favourable as that available to its competitors from their home governments. Specifically, the committee recommended increased front-end marketing cost sharing, expanded

risk-sharing for large capital projects abroad and expanded insurance coverage, preferential tax treatment on foreign-earned income and more attractive taxation allowances for offshore employees, and a number of amendments to federal export incentive programs such as the Program for Export Market Development (PEMD).

The committee recommended that closer attention should be given to finding ways to enable small and medium-sized firms to increase their participation in exports. It recognized that many of these firms, although possessing specific technical capabilities required by foreign markets, may lack the unilateral breadth, the financial and other resources needed to develop and engage in foreign business. However, federal government policies increasingly are focusing on programs of assistance to small and medium-sized firms with the aim of developing their strengths as well as improving their export possibilities.

In January 1982, the Prime Minister announced the reorganization of economic departments to provide a government focus on regional economic development and to help exporters to successfully confront tough trade competition abroad. The Department of External Affairs was restructured to aggressively pursue export markets. Much greater weight will be attached to economic factors in the design of foreign policy and the conduct of our foreign relations to ensure they serve Canadian trade objectives. Organizational readjustments were further put into effect in July 1983 to improve the efficiency of the department in meeting its mandate.

Fiscal policies and the treatment of export revenue and income are most significant to the international competitiveness of Canadian exporters. Further to a review of the Canadian system, the government, in its budget of April 19, 1983, replaced the existing overseas employment deduction with an 80 per cent tax credit applicable to the Canadian tax otherwise payable on up to $100 000 on qualifying overseas employment income. At the same time, recognizing the importance of the Program for Export Market Development (PEMD) to exporters, the government is adding $20 million over the next four years to the program funds which stood at $22 million in financial year 1982-1983.

6. Economic Spinoffs

Recently, considerable attention has been focussed on the economic impact of follow-on sales related to consulting contracts abroad. While discussions to date have demonstrated the complexity of this issue, there is wide agreement that securing an overseas contract

by Canadian consulting engineers can lead to substantial opportunities for follow-on sales of machinery, equipment and other services. The consulting engineering profession in Canada is essentially independent of other manufacturing or financial sectors. While maintaining a non-conflicting relationship with both clients and suppliers, the Canadian consulting engineering industry attaches great importance to further developing the link between the role of engineering services abroad and follow-on sales of Canadian equipment and other goods. To realize this objective, the committee recommended a number of measures, including the need for federal and provincial governments to improve their sourcing information and distribution systems relating to Canadian capability. Also, it recommended that Canadian consulting engineers strive to establish a more effective information exchange with potential manufacturers and contractors concerning export projects.

The federal government is fully supportive of industry actions to help maximize the follow-on sales of Canadian goods and services resulting from consulting contracts abroad, and is intent on facilitating this process. The recent reorganization of the Department of External Affairs, with increased emphasis on trade considerations, together with the strengthening of the regional offices of the Department of Industry, Trade and Commerce and Regional Economic Expansion (now the Department of Regional Industrial Expansion), should contribute to the objective of increased exports. Greater focus is to be or assisting in the identification of export opportunities, together with potential domestic capabilities, while at the same time designing ways to improve the information flow. The two departments are also most interested in continuing their dialogue with the Export Capital Projects Steering Committee, which consists of the major national associations interested in major projects abroad. The government is fully supportive of the initiatives being taken by this committee to maximize follow-on sales on consulting contracts abroad.

In summary, the government fully endorses two basic principles of the report:

- the importance of and the need to establish and maintain a strong domestic base. In this context the report itself refers to the fact that the federal government has recognized this principle and has developed strong contracting-out policies. Much of the work now required is to ensure improved and extended implementation of these policies, not only within the federal government but also, to the extent feasible, within provincial governments and municipalities.
- The need for the industry to be provided with support in the export field in order to ensure that Canadian firms which are competitive in terms of price, quality and delivery are not otherwise at a competitive disadvantage.

In this case, the government is pleased that the industry has recognized recent actions such as the reorganization of Department of External Affairs and the formation of the Department of Regional Industrial Expansion, which are intended to provide for a more cohesive strategy for export development.

The government's role in assisting industry in meeting these principles is primarily through the establishment of a favourable climate for performance. This climate can be created through a framework or set of policies and programs supportive of the industry initiatives. This response, together with the ongoing process of consultation taking place with the private sector, should help ensure that the Canadian consulting engineering industry reaches its full potential.

PART II

THE FEDERAL GOVERNMENT'S RESPONSE

TO THE REPORT

"REALIZING THE POTENTIAL"

THE CONSULTATIVE COMMITTEE ON THE CANADIAN CONSULTING ENGINEERING INDUSTRY

THE DOMESTIC OPPORTUNITY

RECOMMENDATION 1

That a task force under the joint ACEC/DRIE committee be set up to determine:

a) The total amount of engineering done in-house in Canada by federal, provincial and municipal governments including their various agencies, universities, utilities and crown corporations.

b) The total amount of engineering done in-house in Canada by construction, industrial and manufacturing corporations.

c) The proportion in (a) and (b) that could conceivably be done by the consulting engineering industry.

Action

The former Department of Industry, Trade and Commerce and Regional Economic Expansion (ITC/REE) carried out a preliminary survey of in-house work of some 15 federal government departments and agencies during the work of the committee. While a global estimate was developed as stated in the report, major limitations were also identified relating for instance to difficulties in defining the work contracted out. The survey demonstrated, however, that substantial progress has been achieved in the volume of work contracted out by the federal government. Further, departments continuously evaluate their practices in order to better meet the requirements of the policy.

The government recognizes the need to improve the referenced data base. However, the costs of generating more detailed statistics on federal departments contracting-out activities may not be warranted considering the available estimates. It is proposed that the ITC/REE survey should be maintained up-to-date annually. Further, DRIE will co-operate in initiatives undertaken by the ACEC/DRIE committee, now known as the ACEC/Industry and Trade Liaison Committee, to develop improved statistics with respect to contracting-out for other government levels and other industry sectors.

RECOMMENDATION 2

That a task force be set up by the joint ACEC/DRIE committee to evaluate the amount of consulting engineering services that are imported to Canada, the nature of the services imported, and the countries from which they come.

Action

Increased efforts are being placed on developing the statistical data base of the Canadian service industries. Such initiatives have been intensified as a result of following up on the recommendations of the Report of the Task Force on Trade in Services. This task force was established to develop a Canadian position for discussion in the OECD and GATT forums. In this context, also, the U.S. government is endeavouring to develop a more complete data base relating to trade in services. These statistics should cover consulting engineering trade flows, including exports to Canada. U.S. exports to Canada should provide a useful indication of total Canadian imports since they are estimated to represent about 80 per cent of the total imports. In addition, Statistics Canada is currently carrying out a Survey of the Offices of Architects and Consulting Engineers 1982. The questionnaire, updated and revised from the 1978 version in consultation with DRIE, will provide principal statistics for 1982 including breakouts of personnel, revenues, expenses and of fees earned by sector and by region, by client, as well as fees and source of funds, by country and type of client from foreign awards.

RECOMMENDATION 3

That a task force be set up by the joint ACEC/DRIE committee to study the relationship of domestic strength to export capability.

Action

Consideration will be given to this action, which could be carried out through the ACEC/Industry and Trade Liaison Committee.

RECOMMENDATION 4

That a task force be set up by the Canadian Consulting Engineering Industry and the federal government to make recommendations to the Minister for the development and expansion of the industry's EPC role in the public sector market.

Action

Departments currently comply with the guidelines and procedures set out by Treasury Board on the use of consulting services which, to some extent, are already directed at strengthening Canadian capability. It is recognized that the establishment of such a task force could provide useful suggestions to deal with existing procurement practices, which might be inhibiting the more extensive use of consulting engineers in domestic turnkey projects. Consideration of the establishment of such a task force will be given in discussions of the ACEC/Industry and Trade Liaison Committee.

RECOMMENDATION 5

That all levels of government and industry recognize that fee schedules and price bases must allow cash flows and levels of profitability which will maintain a healthy industry.

Action

The policy implemented by user departments recognizes the cash flow concerns of the consulting industry. It is the practice of departments, such as Supply and Services Canada (SSC), to negotiate consulting contracts which are fair and equitable considering the circumstances. Further, it is now SSC's policy to pay its account monthly and to pay interest on balances outstanding over 30 days. Payments against contracts or holdbacks on progress payments are negotiated on a case by case basis.

RECOMMENDATION 6

That the proposed legislation relating to work in process be eliminated.

Action

The change in the tax treatment of work in progress was one of many tax deferral mechanisms which were phased out in the November 1981 budget; these changes allowed the government to lower the top tax rates for individuals and to increase the amount of income to be taxed at the lower corporate tax rate.

The new provision is consistent with the basic requirement that business income be measured on the accrual basis. The main purpose of the accrual method of accounting is to match income receipts and expenses incurred with the proper year of economic activity to which the required income inclusion and expense deduction relate. Expenses should be deductible only from the income to which they are associated.

The November 1981 budget extended the same rules to all professionals. In subsequent representations, it was apparent that there was very little tax deferral for most law firms, and virtually none for dentists, doctors, veterinarians and chiropractors who traditionally bill for services as soon as they are rendered. The conclusion was that there was little practical consequence in forcing these professions to account for professional work in progress. The same is not true for many other professionals where failure to take into account the costs to be covered in future billings would seriously distort the measurement of income.

The tax provision with respect to work in progress will be phased in over two years; for many taxpayers, the tax-relieving measures of the April 19, 1983, budget together with the tax decreases of the November 1981 budget will offset the impact of the work in progress measure.

PROCUREMENT POLICIES AND PRACTICES

RECOMMENDATION 7

That the Canadian Consulting Engineering Industry:

a) Continue its dialogue with the federal government through the ACEC on the subjects of contracting-out, procurement practices and contractual agreements;

b) Establish dialogue with the provincial and municipal governments through the member organizations of ACEC to develop policies for contracting-out, procurement practices and equitable contractual agreements;

c) Establish dialogue with the private sector through ACEC and its member organizations, jointly with the industry and trade associations, such as the Canadian Construction Association (CCA) and the Canadian Manufacturers' Association (CMA), to develop mutually acceptable policies for contracting-out, procurement practices, contractual agreements and other mutual concerns.

Action

The federal government is supportive of the ongoing dialogue on these subjects, and takes an active part in the work of ACEC's liaison committees. More specifically an Interdepartmental Liaison Committee, under the leadership of the Department of Public Works and including client departments such as National Defence, Indian and Northern Affairs, and Transport, meets on a regular basis with ACEC and the Royal Architectural Institute of Canada (RAIC). A joint RAIC/ACEC/Federal Government conference is also held annually to review current major issues and programs achieved over the year.

RECOMMENDATION 8

That the Government of Canada increase the potential of the engineering industry by taking action to:

a) Extend its contracting-out policy to all federal government crown corporations and agencies;

b) Continue to monitor its contracting-out policy to ensure that practice does conform to the policy;

c) Continue to co-operate with the consulting engineering industry for the improvement of procurement practices and contract agreements;

d) Support a policy of contracting-out by provincial and municipal governments and by the private sector.

Action

The science and technology contracting-out policy is applicable to departments, departmental corporations and branches designated as departments in accordance with Schedules A and B of the Financial Administration Act and to branches designated as departments for purposes of the Act. However, crown corporations as defined in Schedules C and D are encouraged to adopt contracting-out as a consideration of corporate planning where it is in their commercial interest to do so. Further, provincial and municipal authorities will be made aware of the advantages to be realized through contracting-out their R&D requirements and related scientific activities.

User departments, as a matter of course, monitor their practices in implementing the government contracting-out policy and, as noted in the recommendation above, an ongoing dialogue is maintained with ACEC to deal with issues of concern.

RECOMMENDATION 9

That the provincial and municipal governments play a key part in the strengthening of the Canadian consulting engineering industry by taking action to:

a) Develop policies of contracting-out for consulting engineering services;

b) Co-operate with the Canadian consulting engineering industry in the development of procurement practices and contractual agreements;

c) Support a policy of contracting-out for engineering services by private sector corporations.

Action

The federal government will welcome any initiatives which may be taken by ACEC through its member organizations in this matter.

RECOMMENDATION 10

That private sector owners:

a) Enter into discussions with the Canadian consulting engineering industry through industrial and trade associations on the efficacy of contracting-out policies and the requirements of mutually acceptable procurement practices and contractual agreements;

b) Review the advantages of contracting-out to the Canadian consulting engineering industry;

c) Develop policies for contracting-out for the guidance of senior management.

Action

The government will welcome any initiatives which may be taken by the ACEC in this area which could help strengthen domestic consulting engineering capability.

THE EXPORT OPPORTUNITY

RECOMMENDATION 11

It is recommended that:

a) The Canadian consulting engineering industry convene joint meetings between manufacturing, construction, government, and financial and consultant groups to discuss major projects abroad, both prior to implementation and after the awarding of a contract, to improve their knowledge about such projects and exchange information on them;

b) Provincial and federal governments devote further efforts and resources to improving and keeping up-to-date sourcing information on suppliers in Canada and distribute this information as widely as possible in Canada and abroad. Provincial governments can play a particularly effective role here because of their knowledge of local firms. In the same context, it is recommended that the Canadian consulting engineering industry encourage engineering firms to use and subscribe to the DRIE's Business Opportunities Sourcing System (BOSS);

c) The Canadian consulting engineering industry, through its member firms, implement further studies regarding spin-off sales of Canadian goods and services in capital projects abroad so that more complete data are available on achievements to

date, what the impediments to greater sales have been and what action is now required to maximize benefit to the industry from such sales;

d) The Canadian consulting engineering industry prepare a report for distribution to the public and private sectors on the factors that bear on procurement and the consultant's influence on such procurement in capital projects abroad;

e) The Canadian consulting engineering industry seek new and imaginative ways to finance the export of Canadian goods and services through the use of, for example, the Arab funding organizations.

Action

a) The Minister of State for Trade in February 1981 held a conference on The Potential for Canadian Goods Exports from Consulting Assignments Abroad. An Export Capital Projects Steering Committee was established following recommendations made at the conference. This committee, comprising national associations interested in major projects abroad, is implementing a plan of actions to maximize follow-on sales on consulting contracts abroad. DRIE and DEA have been supportive of this committee. A focal point has been established within DEA to interface with DRIE and the private sector on capital projects. The proposed meetings could be very beneficial, not only to exchange information on upcoming projects, but also, after the fact when discussing unsuccessful project bids, to develop a better understanding of the competitive problems faced.

b) The DRIE Regional Offices will be working in co-operation with counterpart departments of provincial governments to identify suppliers. The BOSS system is currently being reviewed to improve its effectiveness. Improvements are also being considered for the use of the National Master Specifications (NMS) program to provide additional information for sourcing.

Various departments and agencies now maintain inventories of information relevant to goods and services provided by the private sector. Discussions are taking place on the subject of a centralized inventory to be available to all departments. A major problem is the question of "out-of-date" information as a result of participating firms not keeping their files up-to-date. There are limitations also for the use of these sourcing systems by the private sector because of the company confidentiality involved and prohibitive retrieval costs.

c) The government welcomes such initiatives. In fact, DRIE, in co-operation with the ACEC/Industry and Trade Liaison Committee, has instituted an annual survey of some 30 major consulting firms involved in exports. The two-part survey reports on consulting

contracts awarded and potential or achieved follow-on sales of other services and equipment. The findings are being used to up-date existing information on the subject.

d) The published findings and recommendations emerging from the conference noted above include a discussion of relevant factors involved. This summary, which is still topical, is available from the Service Industries Branch of DRIE. The government would welcome any further work by ACEC on this subject.

e) The government's foreign aid and export financing agencies have been developing further capability for "credit-mixte" and parallel financing. At the same time, DRIE has been participating in the ACEC/International Lending Agencies Liaison Committee, implementing a program of meetings with the main ILAs. The government welcomes such initiatives by the private sector. The use of alternative international financing facilities would release scarce government resources for commitment to export financing of other projects, thereby helping to increase the total volume of exports from Canada.

RECOMMENDATION 12

It is recommended that:

a) The Canadian consulting engineering industry establish, as a priority, a study to determine how small and medium-sized firms can be assisted and what techniques (for example, sub-contracting) can be used to increase their participation in exports. This would also be a way of making the best use of engineering and support staff in projects, in case of shortfalls in the availability of such staff;

b) The policies of federal government departments to support joint ventures involving various size firms and giving preference on smaller contracts/projects to small to medium-sized companies (for example, the policy of CIDA in this regard), be continued and expanded.

Action

a) The government will welcome any initiatives which the ACEC may take in this matter. It should be noted that DRIE's Regional Offices, as part of their ongoing work, are increasing their assistance to small and medium-sized firms in exports. We support such a study and, if it qualifies, would share some of the costs (up to $25 000) under a PEMD Section S.

b) The federal government is implementing a general policy through its assistance programs and services to industry of encouraging the development and strengthening of small and medium-sized firms. User departments such as SSC support joint ventures of small firms with larger firms. CIDA will continue to encourage and promote the use of small and medium-sized engineering firms on projects, where it is judged that such firms possess the technical competence, depth of personnel and experience to undertake the work. It should be noted that the size or value of a project, because of the nature of the project or the complexities involved, are not necessarily directly related to the size of the firm to be employed. CIDA must thus retain the flexibility to employ larger firms where this is more suitable for a project regardless of size.

RECOMMENDATION 13

That while encouraging firms to become increasingly selective in their pursuit of projects abroad, the Canadian consulting engineering industry must make a continued and determined effort to keep member companies interested in exporting; this will help avoid any lessening of export activity and prevent a decrease in Canadian firms' interest and experience.

Action

The federal government welcomes this initiative. The government supports a number of activities designed to develop export capabilities. It should also be noted that the federal government can also complement the efforts of the industry by providing speakers and other resources for the promotion of export activity.

RECOMMENDATION 14

That the Canadian consulting engineering industry take the initiative to encourage an even closer collaboration with Canadian banks in the marketing of exports, even to the extent of having representatives of the banks accompany the marketing staff of consultants on their overseas trips.

Action

The government would welcome such initiatives by industry.

RECOMMENDATION 15

That the Canadian consulting engineering industry advise the appropriate federal and provincial government departments that it wishes to be consulted and included in any policy deliberations and discussions on the enhancement of export capability.

Action

The government welcomes the views of the industry, and meetings to obtain and discuss viewpoints are held periodically on issues of interest. Close liaison with various departments is maintained on an ongoing basis through the ACEC Liaison Committee network. Also, senior members of the industry take an active part in various high level government-industry committees and boards.

RECOMMENDATION 16

That the Canadian Project Preparation Fund (CPPF) facility of CIDA's Industrial Co-operation Program be transferred from CIDA to be an instrument of external trade. This would create a fund to provide grants for feasibility studies on projects suitable for Canadian consulting engineers' competence when there is a good chance of developing follow-on sales of engineering and equipment from Canada.

Action

The Canadian Project Preparation Fund (CPPF) facility as currently established falls under CIDA's mandate for development assistance. The establishment of a similar program for trade development would lead to competitive programs and overlap with PEMD.

RECOMMENDATION 17

That the Export Trade Development Board be charged with reviewing the suggestion put forward by the Hatch Committee on the establishment of a risk-sharing body made up of government and the private sector. As an integral part of this review, the board should study and up-date the recommendations made by the Hatch Committee in November 1979, and answer the questions we believe have not been adequately dealt with on this issue: for what specific types of projects are the risks greatest? what types of

risks should be covered? can an entity of government be included, and, if so, what entity?

Action

Department of External Affairs' experience has shown that exporters are more concerned with the availability of competitive financing than with the commercial risk of exporting. Risk has declined as a problem because of effective hedging mechanisms now in place and because risk elements are often covered in commercial contracts. It is considered, therefore, that exporters would be better served if scarce government resources were applied to export financing than to project risk insurance. It was for this reason that the $180 million committed for export assistance in the recent budget (Special Recovery Export Financing Fund) was specifically earmarked for financing. The government has already reviewed the issue of using the Canadian Commercial Corporation (CCC) to assume project risks by participating up-front or as a member of a Canadian consortium. However, this idea was rejected on the grounds that CCC participation would expose the Consolidated Revenue Fund to unquantifiable risk.

RECOMMENDATION 18

It is recommended that:

a) Consideration be given to implementing the Hatch Report proposal that the board of directors of EDC have a majority of its members from the private sector and a private sector chairman;

b) A study be commissioned either by DRIE on its own or through the Export Trade Development Board to gather information on the export insurance and financing programs of Canada's competitors and compare these programs with those currently available in Canada.

Action

a) Under the Export Development Act as amended by Bill C-110, which was enacted on October 19, 1983, the directors, including the chairman of the board of directors of EDC, may be appointed from either the private sector or public sector. With the amendment to the Act, Cabinet now has the flexibility to appoint directors, including the chairman, from either the private sector or public sector.

b) The Hatch Committee reviewed this issue in 1980. As a result of its recommendations, significant reforms were made to government facilities. In addition, the government continuously monitors the export insurance and financing programs of other countries in order to assure our continuing competitiveness.

RECOMMENDATION 19

It is recommended that:

a) The Canadian consulting engineering industry, through its association, be invited to participate in these studies;

b) Preferential taxation treatment of foreign-earned income be recognized as one of the best and most affordable solutions to promoting exports and that it be implemented by both federal and provincial governments.

Action

a) A major study was carried out by the firm Clarkson Gordon in 1982 to assess the effectiveness of the $50 000 overseas employment income exemption granted to Canadian employees temporarily employed on projects in foreign countries, and to determine whether the exemption permits Canadian firms to bid competitively on overseas projects. The study included a survey involving many consulting engineering firms. The report concluded that this tax legislation did not place Canadian firms on the same competitive standing when compared to the income tax legislation applicable to counterparts in other countries with which we compete. Findings of the study were also reviewed by the Export Trade Development Board which includes representatives of the consulting engineering industry. It should also be noted that the April 1983 budget proposed changes to the overseas employees income exemption (see Recommendation 20).

b) The federal government recognizes the significance of the impact of taxation on the international competitiveness of exporting firms. In order to review relevant policies, it is important to better understand the impact of the Canadian system in comparison with systems used by other industrialized countries. In this context, the Department of Finance, in co-operation with the Export Trade Development Board, has commissioned a research study by the

Conference Board of Canada to examine the taxation of Canadian export earnings in comparison to selected industrialized countries. Specific product areas are being assessed and findings should provide guidance for policy review. The overall study is being performed over a period of two years and product areas are being studied one by one.

RECOMMENDATION 20

That Canadian citizens who are bona fide residents in other countries for at least 10 months in any taxable year be allowed to exclude foreign-earned income from taxable income.

Action

The government's budget of April 19, 1983, replaced the current overseas employment deduction with an 80 per cent tax credit in order to improve the international competitive position of Canadian companies undertaking work outside Canada or specified business activities. This measure is expected to put Canadians working abroad in a tax position comparable to that provided by other countries. Current tax law provides a deduction of 50 per cent of net overseas employment income, up to a maximum deduction of $50 000, to an employee working abroad for six consecutive months or longer on construction, installation, engineering, agriculture, and other resource exploration and development projects. Effective from the 1984 taxation year, this deduction will be replaced with the new 80 per cent credit. The credit will apply to the Canadian tax otherwise payable on up to $100 000, of qualifying overseas employment income.

RECOMMENDATION 21

That programs for the enhancement of the Canadian consulting engineering industry's capability in R&D be initiated with reference to the special needs of, and opportunities provided by, the export of engineering services.

Action

The government agrees with the principle that research and development programs should take into consideration opportunities for the export of engineering services. As stated under Recommendation 34, the study of the National Research Council's Associate Committee on Consulting Engineering and Technology Transfer (ACCETT) will address the needs of the consulting engineering industry in this regard.

RECOMMENDATION 22

It is recommended that:

a) PEMD be amended by increasing per diem rates to reflect current costs, and also allow the costs of drafting personnel and similar technical staff to be included as eligible expenses;

b) CIDA support Recommendation 16, if this program is to achieve its full potential;

c) EDC issue clear guidelines on "credit mixte" resources and the financing of feasibility studies to achieve a better understanding with the Canadian consulting engineering industry.

Action

a) The per diem rate was increased by 50 per cent only two years ago. While periodic reviews are conducted of features of PEMD, the time is not considered appropriate to introduce increases in financial assistance at the same time as restraint measures are being implemented.

b) As noted under Recommendation 16.

c) The guidelines determining eligibility for "credit mixte" financing have been reviewed with the intention of making the facility more responsive to exporters' needs when they are confronted with "credit mixte" competition. As a result of this review, certain guidelines, restricting the use of this facility in CIDA-core countries and documented evidence of concessional competition offers, have been relaxed. The Department of External Affairs will assume the responsibility for informing the export community of the new guidelines as they are defined. As regards guidance on the financing of feasibility studies, EDC has recently prepared a brochure to explain present practices.

MAJOR PROJECT CAPABILITY

RECOMMENDATION 23

That governments reconsider their policies relating to industry taxation and the National Energy Program in the light of the changing economic environment in Canada and throughout the world.

Action

The budget of April 19, 1983, contained two provisions with respect to the taxes on oil and gas revenues. First, the provisions that

suspended the Incremental Oil Revenue Tax (IORT) on conventional oil from June 1, 1982, to May 31, 1983, were extended a further year to May 31, 1984.

Second, the budget proposed tax relief to encourage the recovery of conventional light and heavy crude oil through tertiary recovery projects. The Petroleum and Gas Revenue Tax (PGRT) on production revenue from the project's reservoir will not become payable until the eligible capital costs of the project have been recovered by the participants.

Effectively tax relief will be achieved by a deduction of eligible capital costs from the production revenue from the reservoir. Only tertiary recovery projects receiving reasonable levels of governmental royalty relief will be eligible for this treatment. Eligible capital costs will be prescribed by regulation and will include expenses normally eligible for earned depletion that are related to the drilling of wells required for the project, and oil and gas well equipment used in the project. Rules for recapturing the deduction will be introduced with respect to the disposition of project equipment or the recovery of drilling expenditures. The tax deduction will apply to eligible expenditures made after December 31, 1982, and will be available to reduce production revenue earned after that date. The resource allowance and the small producers' PGRT exemption will be determined on the basis of the petroleum and gas revenues as reduced by these capital investments.

RECOMMENDATION 24

That Canadian consulting engineering firms be engaged wherever possible in the execution of major projects, particularly major energy projects.

Action

The government supports this recommendation through its policy on industrial benefits from major projects. This policy, which was announced in August 1981, calls for the increased participation by Canadian firms from all sectors in major projects. To ensure that this policy is carried out, the government has created an Office of Industrial and Regional Benefits within DRIE.

RECOMMENDATION 25

That the long-term benefits of employing Canadian firms to undertake major project work be a main consideration of owners/sponsors.

Action

The government, in implementing its Industrial and Regional Benefits Objectives and Guidelines for Owners and Sponsors of Major Projects, asks all owner/sponsors to make the long term benefits of employing Canadian firms a consideration in their project planning and execution.

RECOMMENDATION 26

That Canadian-owned companies participate in major projects on a competitive basis and not on the basis of any premium.

Action

The basic need for competitiveness is recognized by the government and is explicitly set out in the guidelines for owner/sponsors of major projects.

RECOMMENDATION 27

That every reasonable effort be made to ensure that Canadians have access to all managerial, professional, technical, skilled trades and general labour positions relevant to the planning, engineering, construction and eventual operation of major projects.

Action

The policy of the government is that Canadians will be given preference with respect to employment opportunities in the country. The recruitment of either temporary or permanent foreign workers is only allowed when the use of such workers will not adversely affect employment opportunities for Canadians. Companies which cannot satisfy their needs from Canadian sources may be required, as a condition of foreign recruitment, to implement human resource plans to reduce or eliminate future dependence on foreign workers. Further, in line with the government's policy on major projects as announced in August 1981, participation by Canadians is reviewed with major project sponsors to ensure that Canadians are employed to the maximum extent possible in all aspects of the projects on Canada lands. Where foreign workers are employed, training programs for Canadians and succession plans for the employment of Canadians are sought by government.

RECOMMENDATION 28

That when consideration is given to either adjustments to Canada's immigration policies and procedures or the redirection of latent engineering resources in Canada, reference be made to the particular requirements of the industry for the enhancement of its major projects capability.

Action

Foreign worker recruitment is designed to supplement Canada's labour force to achieve national economic, social and demographic objectives. Such recruitment may be allowed when it would bring significant benefits to Canada in its efforts to meet those objectives. The development and effective deployment of skills which would be necessary to enhance Canada's "major projects capability" are certainly considered in Canada Employment and Immigration Commission's (CEIC) immigration and labour market policies and procedures.

RECOMMENDATION 29

That programs be initiated to enhance the capability of the Canadian consulting engineering industry in R&D with full knowledge of the special needs of, and the opportunities provided by, major projects.

Action

In co-operation with major project sponsors, the government is continuously seeking ways of identifying special technological opportunities associated with major projects. For major projects on Canada lands, the government asks that the Office of Industrial and Regional Benefits (OIRB) be notified of all technical, R&D and feasibility studies which the project sponsor wishes to undertake. These are reviewed by OIRB to ensure that Canadian industry, including the engineering industry, is given the opportunity to participate in the studies and follow-on work. Information on these studies and technological requirements is available from OIRB to all interested sectors of Canadian industry, which can then assess the extent to which they will require and are eligible for government funding to develop new technological capabilities.

RECOMMENDATION 30

That the development of the regions of Canada be an important consideration when selecting engineering firms to participate in major project assignments. It is also recommended that major

project owner/sponsors be encouraged to give preference in their procurement policies, everything else being equal, to suppliers of goods and services in the following order of priority:

- regional Canadian-owned firms;
- other Canadian-owned firms;
- Canadian-based (good citizen) firms;
- others.

Action

Federal departments assign major as well as minor contracts on a regional basis. While there is no preferential treatment for Canadian firms, availability of parts and service can give an edge to domestic firms. In the context of offshore oil and gas development, the government has indicated, in agreements with provinces (for instance the Province of Nova Scotia) that provided they are competitive, first preference should be given to Canadian firms located in the area adjacent to the site of the project. The above recommendation has to be interpreted and implemented with caution, however, since it could be inconsistent with Canadian positions of Liberalization of Invisible Transactions and National Treatment in the OECD. If formally accepted, they could lead to possible retaliation by the U.S. and other countries and the achievement of improved export access abroad would be made far more difficult.

RECOMMENDATION 31

That major project work be packaged in ways that will maximize opportunities for Canadian firms to participate and avoid excessive peaking of demands.

Action

In implementing its policy on industrial benefits and major projects, the government has recognized that some major project work might have to be repackaged in order to increase the level of participation by Canadian suppliers and consultants. This is, therefore, one of the factors which owner/sponsors are asked to consider in planning projects.

RECOMMENDATION 32

That regulation as a means of enhancing the degree of participation by consulting engineers in major projects not be advocated. Rather, fiscal arrangements creating a climate hospitable to participation by Canadian firms is considered the appropriate route.

Action

The government shares the view that regulation should not be used to ensure a particular level of participation in major projects by consulting engineers or any other firms. Rather, government policy is to work with both the owner/sponsors and the suppliers to identify opportunities for Canadians to participate in these projects and to ensure that bona fide Canadian suppliers/consultants have been given full and fair consideration by owner/sponsors. Also, the April 19, 1983, budget has provided for $2.4 billion of support for private investment projects over the next four years through six Special Recovery Program elements:

- Liberalization of the rules governing the ability to claim the Investment Tax Credit is being proposed as a permanent change to assist private sector investment. These measures will provide more than $1.1 billion of support.

- The scope of the Investment Tax Credit will also be permanently broadened to apply to heavy equipment used in the construction industry, providing about $125 million of support.

- A Special Recovery Refundable Investment Tax Credit will refund a portion of the existing investment tax credit to companies who otherwise would not have been able to claim the credit. This will direct $400 million to increasing business cash flow and lowering immediate investment costs.

- A Special Recovery Share-Purchase Tax Credit, valued at $240 million, will reduce the cost of new equity issued before 1987 for firms undertaking investments after the budget.

- A Special Recovery Investment Fund of $300 million will be established to provide additional support to private investment projects of national regional or sectoral significance.

- A Special Recovery Export Financing Fund of $180 million will be established to support Canadian exports financed by the Export Development Corporation.

RECOMMENDATION 33

That maximization of industrial and regional benefits must be a leading criterion in the selection of consulting engineering firms for major project assignments.

Action

The government supports this recommendation through its policy on industrial benefits and major projects. For projects on Canada lands, major project sponsors are asked to ensure that industrial and regional benefits have been taken into account by their suppliers and consultants and that the performance of suppliers and consultants in this regard will be one of the selection criteria of owner/sponsors.

RESEARCH AND DEVELOPMENT

RECOMMENDATION 34

That a suitable interpretation of what constitutes R&D be agreed upon between government and the Canadian consulting engineering industry.

Action

The government agrees that a better understanding is required of the consulting engineers' interaction in the R&D process in Canada. It is in this context that the National Research Council (NRC) established an Associate Committee on Consulting Engineering and Technology Transfer (ACCETT). The purpose of the committee, which consists of some 20 representatives from concerned private and public sector groups, is to assist NRC become better acquainted with the mechanisms associated with the development of the technology base by consulting engineers and the needs of consulting engineers in R&D. As a first step, a major study has been commissioned by NRC to address these questions and provide recommendations for government and industry. Key questions for the study are: How consulting engineers acquire technology and sustain their knowledge base? What is the present level of R&D activity of the consulting engineering industry? Whether greater involvement in R&D is required to meet foreign competition? What improvements in present efforts are needed? What steps should be taken in these areas by both government and the private sector?

It is recognized that, for the purposes of the Income Tax Act, research and development is defined in Part XXIX, Section 2900. However, given the complex nature of R&D, the government is prepared to discuss particular problem areas with the consulting engineering industry.

RECOMMENDATION 35

That the provisions of the Income Tax Act aimed at encouraging R&D in the manufacturing sector be extended in full to the Canadian consulting engineering industry for "own account" R&D.

Action

The provisions of the Income Tax Act aimed at encouraging R&D do not discriminate against and are not specifically targetted to any particular sector of the economy undertaking R&D. Furthermore, they do not differentiate between "own account" R&D and contract R&D. Indeed, the federal government put forward proposals, in the April 19 budget, in the form of a paper for consultation, to enhance the ability of firms to benefit from R&D tax incentives, to make the incentives simpler and to improve their effectiveness. The discussion paper concluded that Canada's tax incentives for R&D compare favourably with those in other countries, but that measures are desirable to increase the ability of firms to make use of the incentives, and to provide avenues for R&D performers to use the incentives to attract outside financing. The paper contains two proposals which respond to these issues. The discussion paper, which contains specific details of the proposals, was commented on by the private sector. The reaction to the proposals has been favourable, and the Minister of Finance has incorporated them in Bill C-2, which amends the Income Tax Act. This Bill passed second reading in December 1983.

RECOMMENDATION 36

That a R&D grant program similar to that now in place for universities be instituted to encourage research and development in the Canadian consulting engineering industry.

Action

As noted under Recommendation 34, the study of NRC's Associate Committee on Consulting Engineering and Technology Transfer will analyse the consulting engineering industry's interaction in the R&D process, and examine new approaches to improve this process. This examination will include the provision of grants from the Natural Sciences and Engineering Research Council (NSERC) to practitioners in the consulting engineering sector.

RECOMMENDATION 37

That shared cost programs such as the Enterprise Development Program (EDP) be promoted and utilized by government as a means of accelerating the R&D effort of the Canadian consulting engineering industry.

Action

A new core program - the Industrial and Regional Development Program (IRDP) - has been enacted by Bill C-165. This program of financial assistance is intended to make Canadian industry more competitive in order to maximize our potential in both domestic and foreign markets.

Assistance in the areas of new product and process development and productivity improvement through innovation is a major item in the new program mix, and will benefit consulting engineers in a manner similar to that prevailing under the EDP. Consulting firms will also stand to gain from the assistance available to all forms of research and development in other sectors through sub-contracts. It is expected that the IRDP will provide additional assistance to consulting engineers as a result of the higher contributions available for establishment, modernization and expansion projects which are likely to lead to new contracts from business in the implementation stage.

RECOMMENDATION 38

That licensing regulations be simplified to reduce the cost of protecting patents and copyrights resulting from R&D activities by Canadian consulting engineers.

Action

Amendments to the Patent Act have been under consideration over the last several years. Legislation is to be introduced in parliament to effect changes which may reduce costs to users. With respect to copyrights, a draft statute has been prepared and is being studied by government.

RECOMMENDATION 39

That industry undertake, through its principal associations, educational programs aimed at developing an awareness of the advantages and scope of the R&D capability of Canadian consulting engineering firms.

Action

The government would welcome such initiatives by the industry.

REGIONALIZATION AND LOCAL PREFERENCE

RECOMMENDATION 40

It is recommended that:

a) Authorities developing policies dealing with regionalization or local preference consider benefits and disadvantages carefully prior to formulation. Under no circumstances should such policies be written into legislation;

b) Policies of local preference not be restrictive in nature.

Action

The intent of government policies in the areas of regionalization and local preference is to provide firms with the opportunity of participating in government work, taking into account the competitive factors involved.

RECOMMENDATION 41

It is recommended that:

a) The Canadian consulting engineer be selected on the basis of experience and capability;

b) Where the local or regional firm has the technical ability to deliver the service within the time schedule and the budget required by the client, engagement of the local or regional firm be encouraged;

c) Joint ventures and the use of sub-consultants be encouraged where such an arrangement will satisfy the client's requirements, in particular on major projects.

Action

As noted under Recommendation 40.

ENGINEERING PERSONNEL - SUPPLY AND DEMAND

RECOMMENDATION 42

That the Canadian consulting engineering industry give active support and assistance to the Canadian Engineering Manpower Council (CEMC) in the establishment of the Canadian Engineering Manpower Inventory (CEMI) and in carrying out its manpower planning role.

Action

In November 1981, the Canadian Council of Professional Engineers (CCPE) and the Canada Employment and Immigration Commission (CEIC) signed a Memorandum of Understanding on human resource planning. Support for the work of CCPE's Canadian Engineering Manpower Council and its Canadian Engineering Manpower Inventory is an important element in the memorandum.

RECOMMENDATION 43

That the current Major Projects Inventory and Manpower Forecast be updated by DRIE yearly and thereafter published.

Action

The frequency with which the inventory should be updated is still under consideration. The question remains of whether DRIE or some other organization should be responsible for this publication.

RECOMMENDATION 44

That Canada's facilities for graduating engineers from universities and engineering technicians from colleges be reviewed with reference to the foreseen requirements for these personnel and steps be taken to increase capacity.

Action

Work is proceeding to improve analysis and forecasts of engineering supply and demand. From this information, questions of educational planning, improved utilization, etc., can be addressed. CEIC is co-operating with the Canadian Council of Professional Engineers to design and implement appropriate measures to reduce supply/demand imbalances. It is recognized, of course, that the personnel requirements in the industry are now substantially at variance with the situation that existed at the time of the writing of the report.

RECOMMENDATION 45

It is recommended that:

a) The Minister of Employment and Immigration (E & I) be urged to adopt the recommendation of the Task Force on Labour Market Development to make adjustments "in policy, procedures and resources related to both domestic and overseas elements of the immigration system to permit prompt and accurate identification of foreign skill requirements and to recruit and process ... immigrants to meet specific labour market needs".

b) The Canadian consulting engineering industry arrange liaison with the Minister of E & I to identify the industry's requirements and the sources available.

Action

a) The Canadian Council of Professional Engineers and CEIC currently co-operate in the assessment of the academic credentials of foreign engineers wishing to come to Canada as immigrants. At present, only foreign engineers subject to labour market criteria with Canada Employment Centre-validated offers of employment may enter the country. At the same time, CCPE is considering establishing a

registry of foreign engineers who meet the academic requirements for professional registration but who do not have validated offers of employment. The registry will greatly facilitate recruitment of immigrant engineers to meet specific labour market needs.

b) The Canadian Occupational Projection System is currently considering undertaking a demand study of the business services sector which would include specific reference to the Canadian consulting engineering industry.

RECOMMENDATION 46

That the Canada Employment and Immigration Commission (CEIC) consider ways in which Canada might mobilize its latent engineering personnel resources as represented by qualified engineers and allied technical personnel who are employed in non-engineering occupations.

Action

The information to be generated by the Canadian Engineering Manpower Inventory will provide guidance on steps which might be taken to utilize qualified engineering personnel who are currently employed in non-engineering occupations.

ANNEX

MEMBERS OF THE CONSULTATIVE COMMITTEE

ON THE

CANADIAN CONSULTING ENGINEERING INDUSTRY

THE CONSULTATIVE COMMITTEE
ON THE
CANADIAN CONSULTING ENGINEERING INDUSTRY

Dr. S.J. Cunliffe
Committee Chairman
Chairman of the Board
Willis, Cunliffe, Tait/DelCan

Mr. H.L. Macklin
Deputy Committee Chairman
Chairman of the Board
Marshall Macklin Monaghan Limited

Mr. J.-P. Gourdeau
Président et chef de la direction
Le Groupe SNC

Mr. J. Hahn
President
Hahn Associates Inc.

Mr. L.S. Heinze
President
CBCL Ltd.

Mr. W.E. McIntyre
Vice-President of Corporate
Development
The UMA Group

Mr. D.D. Mears
Executive Vice-President
Stanley Associates
Engineering Limited

Mr. R.H. Paul
President
Bechtel Canada Limited

Mr. J.E. Quist
Managing Director
Industrial Division
Greer Galloway and Associates

Mr. J.-L. Roquet
Directeur - Bureau de Montréal
LMBDS - SIDAM Inc.

Mr. H.C. Rynard
President
Acres International Limited

Mr. C.G. Smallridge
Vice-President
Shawinigan-Lavalin

Mr. H. Sonnenberg
President
Lummus Canada Inc.

Mr. J. Tremblay
Président
Pluritec Limitée Consultants

Mr. P. Washchyshyn
Vice-President
Damas and Smith
A Division of DSL
Consultants Limited

PROVINCIAL REPRESENTATIVES

Mr. D. Bonifacio
Directeur de l'Afrique, Asie, Amérique Latine, Moyen Orient, Océanie
Ministère de l'Industrie, Commerce et Tourisme du Québec

Mr. L. McClare
A/Assistant Deputy Minister
Commerce Industry Services Branch
Department of Commerce and Development
Government of New Brunswick

Mr. D. Cameron
Director, Industry Branch
Department of Tourism, Industry and Energy
Government of Prince Edward Island

Mr. I. Palmer
Assistant Deputy Minister
Development
Department of Development
Government of Newfoundland

Mr. D.D. Elliott
Senior Development Engineer
Department of Economic Development and Tourism
Government of Manitoba

Mr. K. Rockel
A/Director, Planning Branch
Department of Industry and Commerce
Government of Saskatchewan

Mr. R. Halfnight
Vice-President
Ontario International Corporation
Government of Ontario

Mr. F.N. Wood
Senior Manager
Industrial Benefits Office
Department of Development
Government of Nova Scotia

Mr. D. Loader
Trade and Capital Projects Branch
Ministry of Industry and Small Business Development
Government of British Columbia

SECRETARIAT (Department of Regional Industrial Expansion)

Mr. J.A. Dawson
Director General
Office of Service Industries

Mr. F.E. Oxtoby
Chief
Policy and Programmes Division
Office of Service Industries

Mr. R.D. Gladu
Chief
Consulting Services Division
Construction and Consulting Services Branch

Mr. M.M.W. Smith
Assistant Chief
Consulting Services Division
Construction and Consulting Services Branch

Réponse au rapport du Comité consultatif de l'industrie canadienne des ingénieurs-conseils

Gouvernement du Canada
Expansion industrielle régionale

Government of Canada
Regional Industrial Expansion

Canada

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AUX RECOMMANDATIONS

DU

COMITÉ CONSULTATIF DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DES INGÉNIEURS-CONSEILS

Février 1984

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

Introduction vii

Résumé de l'étude ix

DEUXIÈME PARTIE

Réponse du gouvernement fédéral au rapport intitulé Réaliser les possibilités

Le potentiel au Canada : recommandations 1 à 6 1

Les politiques et pratiques d'approvisionnement : recommandations 7 à 10 4

Le potentiel à l'étranger : recommandations 11 à 22 6

La capacité de réaliser des projets d'envergure : recommandations 23 à 33 15

La recherche et le développement : recommandations 34 à 39 22

La régionalisation et la préférence locale : recommandations 40 et 41 24

L'offre et la demande de personnel en génie : recommandations 42 à 46 25

ANNEXE

Les membres du Comité consultatif sur l'industrie canadienne des ingénieurs-conseils

PREMIÈRE PARTIE

INTRODUCTION ET RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE

INTRODUCTION

Le Comité consultatif de l'industrie canadienne des ingénieurs-conseils a été créé par le ministre de l'Industrie et du Commerce en mars 1981. Ce Comité formé de 15 cadres supérieurs représentant des sociétés d'ingénieurs-conseils de toutes les régions du Canada était présidé par M. S. J. Cunliffe, président du conseil de la firme Willis, Cunliffe, Tait/Delcan. Des représentants des gouvernements provinciaux ont assisté aux réunions du Comité et des membres du ministère ont, pour leur part, fourni les services de secrétariat.

Le Comité a reçu la mission d'examiner la situation actuelle de l'industrie, d'évaluer ses possibilités de contribution à l'économie du Canada ainsi que les difficultés auxquelles elle peut se heurter à cet égard. Il avait été demandé au Comité de formuler des recommandations qui pourraient être mises à exécution par tant l'industrie et les associations qui s'y rattachent que par le gouvernement, afin de maximiser le rendement de l'industrie.

Le rapport final qui a été présenté au gouvernement s'intitule Réaliser les possibilités; il contient 46 recommandations. Un grand nombre de ces recommandations traitent de questions dont la responsabilité première repose sur plusieurs ministères du gouvernement fédéral. D'autres portent sur des domaines de compétence provinciale ou concernent des initiatives à prendre par l'industrie elle-même.

Un certain nombre de ces recommandations se rapportent à des modifications à apporter à la politique gouvernementale, mais qui ne peuvent être effectuées qu'à longue échéance. D'autres concernent certaines propositions, comme celles visant la politique fiscale qui ne peuvent être étudiées que dans le cadre de mesures particulières, comme celui, par exemple, du budget. Toutefois dans l'ensemble, la plupart des recommandations prévoient des mesures qui pourront être mises à exécution grâce à une collaboration suivie entre le gouvernement et l'industrie. Aussi, dans sa réponse à chacune des recommandations du Comité, le gouvernement souligne-t-il qu'une telle évolution s'accomplit en tenant compte des exigences particulières de l'industrie des ingénieurs-conseils.

En raison des connaissances et de la compétence de ses membres, l'industrie des ingénieurs-conseils est exceptionnellement bien placée pour fournir des conseils précieux concernant la gestion de questions complexes par le secteur public. Le gouvernement fédéral en est parfaitement conscient et il importe de souligner qu'il entretient des relations soutenues et efficaces avec l'industrie canadienne des ingénieurs-conseils. Il étudie en détail les mémoires que les membres de l'industrie lui présentent régulièrement sur une vaste gamme de questions. Plusieurs dirigeants de l'industrie sont personnellement très actifs au sein de groupes consultatifs choisis appartenant au

gouvernement, par exemple, le Conseil des sciences Canada, la Commission pour l'expansion du commerce extérieur, le Conseil pour l'expansion de l'industrie de la construction, pour n'en nommer que quelques-uns.

L'Association des ingénieurs-conseils du Canada (AICC) est, pour sa part, très active dans ce processus de consultation : ses représentants rencontrent des membres du Cabinet et des hauts fonctionnaires pour leur faire connaître le point de vue de l'industrie et pour leur soumettre des études sur des sujets d'intérêt particulier ou sur des mesures que le gouvernement se propose de mettre en oeuvre. L'Association, qui représente une grande partie de l'industrie (la facturation des entreprises qui y sont affiliées représente plus de 85 % de la facturation totale de l'industrie), met en oeuvre chaque année un plan d'action, par l'entremise de comités qui sont en liaison avec certains ministères fédéraux. Comme l'a fait remarquer le président de l'Association dans son rapport annuel pour 1982-1983, le plan d'action en vigueur prévoit que des initiatives seront prises par chacun de ces comités pour donner suite, de concert avec le gouvernement, aux recommandations pertinentes du Comité consultatif.

Dans sa réponse aux recommandations du Comité consultatif, le gouvernement fédéral admet donc parfaitement la nécessité d'un dialogue soutenu pour obtenir les résultats souhaités. Il maintiendra ses relations de collaboration avec l'AICC et d'autres représentants de l'industrie afin de faire en sorte que l'industrie des ingénieurs-conseils puisse contribuer au maximum à l'économie canadienne.

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE

C'est le ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR), de même que celui qui a précédé sa création - le ministère de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale (I et C/EER) -, qui a coordonné les travaux de rédaction de la réponse du gouvernement fédéral, de concert avec les ministères chargés des questions de politique découlant de chaque recommandation formulée, à savoir Agriculture Canada, l'Agence canadienne de développement international, Affaires extérieures Canada, Emploi et Immigration Canada, Énergie, Mines et Ressources Canada, la Société pour l'expansion des exportations, le ministère des Finances, Affaires indiennes et du Nord Canada, le département d'État au Développement économique et régional, la Défense nationale, Travaux publics Canada, Sciences et Technologie Canada, Statistique Canada, Approvisionnements et Services Canada, Transports Canada et le Conseil du Trésor du Canada.

Comme le souligne l'introduction, la publication de la réponse du gouvernement canadien fait partie du suivi qui a été donné au processus de consultation avec l'industrie des ingénieurs-conseils. Aussi, l'industrie est-elle invitée à faire part de ce qu'elle pense des réponses énoncées dans le présent document. En outre, il sera officiellement rendu compte de l'avancement des travaux menés pour régler les questions soulevées par l'entremise du Comité permanent de l'AICC de l'industrie et du commerce.

Dans son rapport, le Comité consultatif a présenté des recommandations au sujet des grands points suivants :

1. la nécessité de disposer d'une base d'information améliorée;
2. les politiques et pratiques d'impartition;
3. les projets d'envergure au Canada;
4. la recherche et le développement;
5. le potentiel à l'étranger;
6. les rebombées économiques.

1. La nécessité de disposer d'une base d'information améliorée

Dès le début de ses travaux, le Comité a reconnu le manque de documents de référence et de données statistiques sur l'industrie. Plusieurs recommandations soulignent la nécessité de disposer d'une base d'information améliorée, notamment :

- des statistiques à jour sur le rendement de l'industrie et sur ses répercussions sur les autres secteurs de l'économie;
- le volume de travaux d'ingénierie effectués de façon interne (gouvernement et industrie) et les possibilités d'impartition;
- le volume d'importation des services d'ingénierie;
- le rendement et le potentiel de l'industrie en matière de recherche et de développement;
- l'offre et la demande de personnel.

L'établissement de données pertinentes est un travail coûteux, qui exige beaucoup de temps. Étant donné la situation, l'industrie et le gouvernement font l'impossible pour y affecter les ressources limitées dont ils disposent, et des progrès systématiques sont accomplis grâce aux mesures suivantes :

- l'achèvement de l'enquête de Statistique Canada sur les bureaux d'études et les services techniques pour 1982; Statistique Canada a entrepris cette enquête avec l'aide d'I et C/EER, et les résultats devraient être publiés d'ici à avril 1984;
- la réalisation, par I et C/EER, d'une enquête annuelle, menée auprès de certaines grandes sociétés d'exportation, sur les contrats de consultation et les ventes subséquentes; les premiers résultats pour 1982 ont été divulgués par le ministère;
- la réalisation par le Conseil national de recherches du Canada, dans le cadre de son programme des projets " industries-laboratoires " (PPIL), d'une vaste étude sur le rôle des sociétés d'ingénieurs-conseils en recherche et développement et sur les possibilités d'accroître leur participation;
- la tenue par le MEIR d'un répertoire des projets d'envergure au Canada;
- la mise à jour d'un Répertoire canadien de la main-d'oeuvre en génie par le Conseil canadien des ingénieurs professionnels, de concert avec la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada;
- l'exercice d'un contrôle suivi, par les principaux ministères qui pratiquent une politique d'impartition et le Conseil du Trésor du Canada, sur le niveau des activités d'impartition du gouvernement;
- la publication, par First Choice de la brochure Services d'ingénieurs-conseils - Desservant le monde, de concert avec I et C/EER et le ministère des Affaires extérieures Canada; cette brochure sera utilisée par l'industrie et le gouvernement pour promouvoir les exportations.

2. Les politiques et pratiques d'impartition

Le Comité a admis que, pour renforcer la capacité de l'industrie privée des ingénieurs-conseils, il était très important de lui confier davantage de travaux d'ingénierie sous contrat. Il s'agit là d'une nécessité absolue non seulement pour accroître la croissance de cette industrie au pays, mais aussi pour permettre aux entreprises canadiennes d'être plus compétitives sur les marchés internationaux. Plusieurs recommandations visent, par conséquent, la mise en oeuvre efficace de politiques d'impartition par tous les ministères fédéraux, les sociétés d'État et les organismes gouvernementaux, et incitent les gouvernements provinciaux, les administrations municipales et les entreprises industrielles à appuyer ces politiques.

Le gouvernement fédéral appuie ces recommandations et il est heureux de constater que le Comité reconnaît les progrès considérables déjà accomplis par les ministères fédéraux à cet égard. Il va sans dire qu'un contrôle suivi des pratiques utilisées s'impose pour assurer la mise en oeuvre de la politique.

En outre, bien qu'ils ne soient pas assujettis à cette politique, les sociétés d'État et les organismes gouvernementaux sont encouragés à pratiquer une politique d'impartition dans leur cadre de planification globale. Les activités du gouvernement fédéral peuvent contribuer à donner l'exemple aux autres paliers de gouvernement et aux autres groupes-clients de l'industrie, et favoriser ainsi la mise en oeuvre de telles politiques.

3. Les projets d'envergure au Canada

La réalisation de projets d'envergure au Canada pendant les deux prochaines décennies représente une occasion unique pour le Canada d'améliorer ses connaissances, ses systèmes et son savoir-faire en matière de gestion, lesquels constituent la clé du succès de tels projets, dans le secteur énergétique notamment. A cet égard, le Comité a recommandé que l'on engage, dans la mesure du possible, les entreprises canadiennes d'ingénieurs-conseils pour la réalisation de grands projets. Plus précisément, le Comité a recommandé que les gouvernements repensent leurs politiques relatives au régime fiscal de l'industrie et le programme énergétique national, et qu'ils fassent tout leur possible pour permettre à des Canadiens d'occuper des postes administratifs, professionnels et techniques, et ce, pendant toutes les étapes de la réalisation des projets d'envergure.

Les entreprises qui ne peuvent recruter la main-d'oeuvre requise sur le marché du travail canadien seront éventuellement tenues de dresser des plans de ressources humaines en vue de restreindre ou d'éliminer à l'avenir la nécessité d'avoir recours à des travailleurs étrangers.

Dans le budget présenté le 19 avril 1983, deux mesures concernant les taxes sur les recettes pétrolières et gazières sont prévues afin de répondre aux exigences de la conjoncture. En premier lieu, les dispositions visant à suspendre la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires (TRPS) dans le cas du pétrole classique sont maintenues jusqu'au 31 mai 1984. En second lieu, le budget prévoit un allégement fiscal pour encourager la récupération du pétrole brut léger et lourd de qualité courante grâce à des projets de récupération tertiaire.

4. La recherche et le développement

Le Comité a souligné le rôle que l'industrie des ingénieurs-conseils peut jouer en matière de recherche et de développement,

et l'importance qu'il revêt pour la croissance de l'industrie. Il est toutefois généralement admis que, pour venir à bout des difficultés, il serait urgent de mieux comprendre les réalisations des ingénieurs-conseils dans le domaine de la recherche et du développement, la participation possible de l'industrie et les meilleures méthodes d'approche à adopter pour surmonter les difficultés. Plus précisément, le Comité a recommandé que les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu visant à favoriser la recherche et le développement dans le secteur de la fabrication s'appliquent sans restrictions à la recherche et au développement que l'industrie canadienne des ingénieurs-conseils effectue pour son propre compte. En outre, il a recommandé que l'on ait recours aux subventions ou aux programmes à frais partagés du gouvernement pour favoriser la recherche et le développement au sein de l'industrie canadienne des ingénieurs-conseils.

Dans le cadre de la politique technologique fédérale, annoncée par M. Donald J. Johnston en mai 1983, le gouvernement reconnaît l'importance de la recherche et du développement pour atteindre les objectifs nationaux. En outre, les ministères du gouvernement conviennent, avec le Comité, que l'industrie des ingénieurs-conseils possède effectivement un vaste réservoir de connaissances et de compétences de nature scientifique. On reconnaît aussi la nécessité d'une meilleure compréhension du rôle d'interaction des ingénieurs-conseils dans le secteur de la recherche et du développement au Canada. C'est d'ailleurs dans cette optique que le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) a créé un Comité associé de la consultation technique et de transfert technologique (CACTTT). Ce Comité, qui compte environ 20 membres issus des groupes concernés des secteurs privé et public, a pour tâche d'aider le CNRC à se familiariser avec les mécanismes reliés à la mise au point de l'assise technologique et à la participation des ingénieurs-conseils. En une première étape, le CNRC a demandé qu'une vaste étude soit menée sur ces questions et que des recommandations soient formulées à l'intention du gouvernement et de l'industrie.

En outre, à la suite du budget présenté le 19 avril 1983, des mécanismes ont été établis pour permettre aux entreprises de mieux tirer parti des stimulants fiscaux qui existent au titre de la recherche et du développement et pour offrir des moyens qui permettraient aux établissements menant des travaux de recherche et de développement d'utiliser ces stimulants pour attirer des sources de financement externe. Ces dispositions s'appliqueraient à tout secteur de l'économie menant des travaux de recherche et de développement, y compris l'industrie des ingénieurs-conseils. En ce qui concerne les contributions à l'égard du coût des projets, notons l'adoption du projet de loi C-165, établissant le nouveau programme de développement industriel et régional (PDIR). Ce nouveau programme offre de l'aide pour mettre au point de nouveaux produits et procédés et pour améliorer la productivité par

l'innovation. Les activités menées au sein de l'industrie des services doivent avoir été au préalable désignées par le Ministre pour pouvoir faire l'objet d'une aide en vertu du PDIR.

5. Le potentiel à l'étranger

Le Comité appuie le principe selon lequel le Canada doit continuer d'accorder la priorité absolue à l'exportation de biens d'équipement et de services pour soutenir l'économie canadienne. Les ingénieurs-conseils canadiens ont acquis une solide réputation à l'échelle internationale, et leurs ventes à l'exportation sont actuellement de l'ordre de 350 millions de dollars par année. Pour que l'industrie maintienne cette position et améliore sa part de marché, le Comité estime qu'il faut lui offrir un appui au moins comparable à celui dont jouissent, de la part de leurs propres gouvernments, ses concurrents. Plus précisément, le Comité a recommandé que les frais initiaux de marketing soient accrus, que le partage des risques inhérents aux grands projets d'immobilisations à l'étranger soit élargi, que les assurances offrent une meilleure couverture, que le revenu gagné à l'étranger fasse l'objet d'un traitement fiscal préférentiel et que la déduction d'impôt accordée aux employés à l'étranger soit plus intéressante. Enfin, il a recommandé qu'un certain nombre de modifications soient apportées aux programmes fédéraux visant à stimuler les exportations, comme le programme de développement des marchés d'exportation (PDME).

Le Comité a recommandé qu'une plus grande attention soit accordée aux moyens à adopter pour permettre aux petites et moyennes entreprises d'accroître leur participation aux exportations. Il a reconnu que bon nombre de ces entreprises, malgré la compétence technique particulière qu'elles possèdent pour répondre aux exigences des marchés étrangers, n'ont peut-être pas les moyens ou les ressources financières et autres pour mener des activités à l'étranger. Toutefois, le gouvernement fédéral axe de plus en plus ses politiques sur les programmes d'aide destinés à favoriser les petites et moyennes entreprises et à améliorer leurs possibilités en matière d'exportation.

En janvier 1982, le Premier ministre a annoncé la réorganisation des ministères à vocation économique, pour centraliser les activités menées au profit de l'expansion économique régionale et pour aider les exportateurs à soutenir la concurrence acharnée qu'exercent leurs concurrents étrangers. Le ministère des Affaires extérieures a été restructuré pour faire en sorte qu'il devienne plus dynamique dans sa recherche de débouchés à l'exportation. Une importance accrue sera accordée aux facteurs économiques dans l'élaboration d'une politique étrangère et dans nos relations avec l'étranger et l'on veillera ainsi à ce qu'elles soient propices à l'atteinte des objectifs commerciaux du Canada. Par la suite, en

juillet 1983, l'organisation a subi quelques modifications afin de permettre au Ministère de remplir son mandat de façon plus efficace.

Les politiques fiscales et le traitement des recettes et des revenus issus des ventes à l'exportation influent considérablement sur l'aptitude des exportateurs canadiens à soutenir la concurrence internationale. A la suite d'une étude sur le système canadien, le gouvernement a proposé dans son budget du 19 avril 1983, de remplacer la déduction actuelle au titre d'un emploi à l'étranger par un crédit d'impôt de 80 % applicable à l'impôt canadien payable autrement, jusqu'à concurrence de 100 000 $, sur les revenus admissibles tirés d'un emploi à l'étranger. En outre, reconnaissant l'importance que revêt le programme de développement des marchés d'exportation (PDME) pour les exportateurs, le gouvernement a décidé d'allouer 20 millions supplémentaires, au quatre prochaines années, au programme, dont le budget s'élevait à 22 millions de dollars pour l'exercice financier 1982-1983.

6. Les rebombées économiques

Récemment, l'incidence économique des ventes subséquentes effectuées dans le cadre de contrats à l'étranger a fait l'objet d'une attention toute particulière. Bien que les discussions tenues jusqu'à maintenant aient démontré la complexité de cette question, les intéressés s'accordent pour dire que l'obtention par des ingénieurs-conseils canadiens de contrats à l'étranger peut donner lieu à des ventes considérables de machines, d'équipement et d'autres services. Au Canada, la profession d'ingénieur-conseil est tout à fait distincte des professions des autres secteurs de la fabrication ou des finances. L'industrie canadienne des ingénieurs-conseils est en bons termes avec les clients et les fournisseurs, mais elle attache une grande importance au renforcement du lien qui existe entre le rôle des services d'ingénierie à l'étranger et les ventes subséquentes d'équipement et d'autres biens de fabrication canadienne. Pour atteindre cet objectif, le Comité a recommandé plusieurs mesures, soulignant entre autres la nécessité, pour le gouvernement fédéral et les provinces, d'améliorer leurs systèmes de collecte et de diffusion de renseignements sur les sources d'approvisionnement liées à la capacité canadienne. En outre, il a recommandé que les ingénieurs-conseils canadiens s'efforcent de mettre sur pied un système d'échange d'information plus efficace sur les projets d'exportation, avec les éventuels fabricants et entrepreneurs.

Le gouvernement fédéral est parfaitement en faveur des mesures prises par l'industrie pour maximiser les ventes subséquentes de biens et services canadiens découlant des contrats de consultation à l'étranger, et il envisage de lui venir en aide à cet égard. La récente réorganisation du ministère des Affaires extérieures, qui est désormais davantage axé sur des considérations commerciales, et

le raffermissement des bureaux régionaux du ministère de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale devraient faciliter l'atteinte de l'objectif d'accroissement des exportations. Davantage de mesures devraient être prises pour aider à repérer les débouchés à l'exportation ainsi que les éventuelles possibilités sur le marché national, et à concevoir des façons d'améliorer la circulation de l'information. Les deux ministères désirent fortement maintenir leurs relations avec le Comité directeur de l'exportation des projets d'immobilisations, qui se compose de représentants des principales associations nationales désireuses de réaliser des projets d'envergure à l'étranger. Le gouvernement appuie fermement les initiatives que ce Comité a prises pour maximiser les ventes qui découlent des contrats de consultation à l'étranger.

En bref, le gouvernement approuve sans réserve deux principes fondamentaux émanant du rapport, à savoir :

- Il est important et nécessaire d'établir et de maintenir une assise nationale forte. Sous cet angle, le rapport ne manque pas de mentionner que le gouvernement fédéral a admis ce principe et a élaboré des politiques d'impartition fermes. Le travail qui s'impose consiste maintenant à améliorer et à élargir la mise en oeuvre de ces politiques, non seulement au sein du gouvernement fédéral, mais aussi, dans la mesure du possible, au sein des gouvernements provinciaux et des municipalités.
- Il est nécessaire d'aider l'industrie, au chapitre des exportations, pour s'assurer que les entreprises canadiennes compétitives en matière de prix, de qualité et de livraison ne sont pas autrement désavantagées sur le plan concurrentiel. A ce propos, le gouvernement est heureux de constater que l'industrie reconnaît l'importance des mesures prises récemment, notamment la réorganisation d'Affaires extérieures Canada et la création du MEIR, pour adopter une stratégie plus cohérente en matière d'expansion des exportations.

Pour aider l'industrie à se conformer à ces principes, le rôle du gouvernement consiste essentiellement à créer un climat qui favorise son rendement. Pour ce faire, il peut établir un cadre ou un ensemble de politiques et de programmes propices aux initiatives de l'industrie. La présente réponse du gouvernement, ainsi que le processus de consultation qui se poursuit actuellement avec le secteur privé, devrait permettre à l'industrie canadienne des ingénieurs-conseils de réaliser tout son potentiel.

DEUXIÈME PARTIE

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AUX RECOMMANDATIONS DU RAPPORT RÉALISER LES POSSIBILITÉS

LE COMITÉ CONSULTATIF DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DES INGÉNIEURS-CONSEILS

LE POTENTIEL AU CANADA

RECOMMANDATION 1

Que le Comité mixte de l'Association des ingénieurs-conseils du Canada (AICC) et du ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR) forme un groupe de travail chargé de déterminer :

a) le volume total des travaux d'ingénierie exécutés au Canada de façon interne par les gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que par les administrations municipales, y compris les divers organismes, les services d'utilité publique et sociétés d'État relevant d'eux, de même que les universités;

b) le volume total des travaux d'ingénierie exécutés au Canada de façon interne par les entreprises des secteur de la construction, de l'industrie et de la fabrication;

c) la proportion des travaux définis en a) et en b) qui pourraient être exécutés par l'industrie des ingénieurs-conseils.

Mesure

Le ministère de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale (I et C/EER) a fait une enquête préliminaire sur les travaux exécutés de façon interne par environ 15 ministères et organismes fédéraux, pendant la durée des travaux du Comité. Bien qu'elle ait permis d'effectuer une évaluation globale de la situation, comme le mentionne le rapport, l'enquête présente d'importantes faiblesses attribuables, par exemple, aux difficultés éprouvées à définir la nature des travaux confiés sous contrat. Elle a néanmoins permis de démontrer que le volume de travaux donnés à contrat par le gouvernement fédéral a considérablement augmenté. En outre, les ministères effectuent une évaluation régulière de leurs pratiques pour mieux se conformer aux exigences de la politique.

Le gouvernement reconnaît la nécessité d'améliorer la base de données à laquelle il est fait allusion. Toutefois, le coût occasionné par l'établissement de statistiques plus détaillées sur les activités d'impartition des ministères fédéraux risque de ne pas être justifié, étant donné les estimations dont nous disposons. Il est proposé que I et C/EER effectue une mise à jour annuelle des résultats de l'enquête. De plus, le MEIR participera à la mise en oeuvre des initiatives prises par le comité AICC/MEIR, maintenant appelé Comité permanent de l'AICC de l'industrie et du commerce, pour établir de meilleures statistiques sur les activités d'impartition à l'égard d'autres paliers de gouvernement et d'autres secteurs de l'industrie.

RECOMMANDATION 2

Que le Comité mixte de l'Association des ingénieurs-conseils du Canada (AICC) et du ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR) charge un groupe de travail de déterminer les services d'ingénieurs-conseils qui sont importés au Canada, la nature de ces services et les pays d'où ils sont importés.

Mesure

Les efforts s'intensifient pour l'établissement d'une base de données statistiques sur les industries de services canadiennes. De telles initiatives ont, en effet, été encouragées par le suivi donné aux recommandations du rapport du groupe de travail sur le commerce des services. Ce groupe de travail a été formé pour définir la position du Canada lors des discussions tenues dans le cadre de l'OCDE et du GATT. Il convient de mentionner, à ce propos, que le gouvernement américain s'emploie à mettre sur pied une base de données plus complète sur le commerce des services. Ces statistiques devraient refléter les échanges commerciaux de services d'experts-conseils, dont notamment les exportations vers le Canada. Les exportations américaines au Canada devraient fournir des indications utiles quant aux importations canadiennes globales qui, d'après les estimations établies, représentent environ 80 % des importations globales. De plus, Statistique Canada mène actuellement une enquête sur les bureaux d'architectes et d'ingénieurs-conseils pour 1982. La version de 1978 du questionnaire, qui a été mise à jour et révisée après consultations avec le MEIR, indiquera les principales statistiques pour 1982, notamment des données ventilées par client sur le personnel, les recettes, les dépenses et les gains réalisés par secteur et par région, par client, ainsi que sur les honoraires et la provenance des fonds, par pays et par type de clients, pour les contrats importés de l'étranger.

RECOMMANDATION 3

Que le Comité mixte de l'Association des ingénieurs-conseils du Canada (AICC) et du ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR) charge un groupe de travail d'étudier le rapport entre la vigueur de l'industrie des ingénieurs-conseils au pays et sa capacité d'exportation.

Mesure

Cette recommandation, qui pourrait être mise à exécution par l'intermédiaire du Comité permanent de l'AICC de l'industrie et du commerce, sera étudiée.

RECOMMANDATION 4

Que l'industrie canadienne des ingénieurs-conseils et le gouvernement fédéral chargent un groupe de travail de faire des recommandations au Ministre en vue de l'expansion du rôle de cette industrie, du développement et en matière de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (IAC) au sein du secteur public.

Mesure

Actuellement, les ministères sont occupés à se conformer aux lignes directrices et méthodes établies par le Conseil du Trésor du Canada sur l'utilisation des services de consultation qui, dans une certaine mesure, visent déjà à renforcer la capacité de l'industrie canadienne. On s'accorde pour reconnaître qu'un tel groupe de travail pourrait présenter des suggestions utiles en ce qui concerne les pratiques d'approvisionnement actuelles qui risquent de faire obstacle à l'utilisation accrue des services d'ingénieurs-conseils, dans le cadre de projets nationaux clés en mains. Cette perspective d'établir un groupe de travail sera étudiée dans le cadre des discussions du Comité de l'AICC de l'industrie et du commerce.

RECOMMANDATION 5

Que tous les paliers de gouvernement et le secteur industriel reconnaissent que les barèmes d'honoraires et les structures de prix doivent assurer une marge brute d'autofinancement et des marges de profit permettant le maintien d'une industrie vigoureuse.

Mesure

La politique mise en oeuvre par les ministères utilisateurs tient compte des problèmes de trésorerie de l'industrie des ingénieurs-conseils. Certains ministères, notamment Approvisionnements et Services Canada (ASC), ont pour principe de négocier des contrats de consultation qui sont justes et équitables, compte tenu de toutes les circonstances. Qui plus est, le ministère précité paie maintenant son compte sur une base mensuelle et verse des intérêts sur les soldes dépassant trente jours. Les paiements effectués à l'égard des contrats ou les retenues de garantie sur les paiements échelonnés sont négociés individuellement.

RECOMMANDATION 6

Que les mesures législatives proposées au sujet des travaux en cours soient éliminées.

Mesure

Les modifications au traitement fiscal des travaux en cours touchaient de nombreux mécanismes de report de l'impôt dont le budget présenté en novembre 1981 prévoyait la suppression graduelle. Ces modifications permettaient au gouvernement d'abaisser les taux d'imposition maximaux pour les particuliers et de rehausser le montant des revenus devant être imposés au taux d'imposition inférieur des sociétés.

La nouvelle disposition respecte le principe fondamental suivant lequel le revenu des entreprises doit être évalué selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Cette méthode consiste essentiellement à rattacher les produits et les charges à l'exercice financier qui les a vus naître. Les dépenses ne devraient être déductibles que des recettes auxquelles elles se rapportent.

Le budget présenté en novembre 1981 étendait l'application de ces règles à toutes les professions libérales. Des observations ultérieures ont montré que le principe du report d'impôt est très peu appliqué par la plupart des études d'avocats et n'est pratiquement jamais appliqué par les dentistes, les médecins, les vétérinaires et les chiropraticiens, qui, de façon générale, facturent les services dès leur prestation. On était arrivé à la conclusion qu'il ne servait pratiquement à rien de forcer ces professions à comptabiliser leurs travaux en cours. Ce n'est pas le cas pour de nombreuses autres professions libérales pour lesquelles le fait de ne pas tenir compte des coûts devant être couverts par les travaux à facturer ultérieurement dénaturerait considérablement le calcul du revenu.

La disposition fiscale relative aux travaux en cours sera introduite graduellement, sur deux ans. Pour de nombreux contribuables, les mesures d'allégement fiscal prévues dans le budget du 19 avril 1983 et l'abaissement des taux d'imposition prévus dans le budget de novembre 1981 auront pour effet de neutraliser les répercussions de la mesure relative aux travaux en cours.

LES POLITIQUES ET PRATIQUES D'APPROVISIONNEMENT

RECOMMANDATION 7

Il est recommandé que l'industrie canadienne des ingénieurs-conseils :

a) poursuive, par l'entremise de l'Association des ingénieurs-conseils du Canada (AICC), son dialogue avec le gouvernement fédéral au sujet des politiques en matière d'impartition, des pratiques d'approvisionnement et des accords contractuels équitables;

b) établisse, par l'entremise des organismes membres de l'AICC, un dialogue avec les gouvernements provinciaux et les administrations municipales afin d'élaborer des politiques en matière d'impartition, des pratiques d'approvisionnement et des accords contractuels équitables;

c) établisse, par l'entremise de l'AICC et de ses organismes membres, conjointement avec les associations commerciales et industrielles telles que l'Association canadienne de la construction (ACC) et l'Association des manufacturiers canadiens (AMC), un dialogue avec le secteur privé afin d'élaborer des politiques d'impartition, des pratiques d'approvisionnement et des accords contractuels équitables qui soient mutuellement acceptables et d'aborder d'autres sujets d'intérêt commun.

Mesure

Le gouvernement fédéral est en faveur d'un dialogue suivi sur ces questions, et il participe activement aux travaux des comités de liaison de l'AICC. Plus précisément, un comité de liaison interministériel, qui relève de Travaux publics Canada et qui est formé de représentants de ministères-clients comme la Défense nationale, Affaires indiennes et du Nord Canada et Transports Canada, se réunit régulièrement avec l'AICC et l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC). En outre, une conférence organisée conjointement par l'IRAC, l'ACIC et le gouvernement fédéral est tenue chaque année pour étudier les grandes questions d'actualité et les programmes réalisés au cours de l'année.

RECOMMANDATION 8

Que le gouvernement canadien accroisse le potentiel de l'industrie des ingénieurs-conseils en prenant des mesures afin :

a) d'étendre sa politique d'impartition à tous les organismes et sociétés d'État relevant du gouvernement fédéral;

b) de continuer d'exercer un contrôle sur sa politique d'impartition pour s'assurer qu'elle est bien appliquée;

c) de continuer de collaborer avec l'industrie des ingénieurs-conseils à l'amélioration des pratiques d'approvisionnement et des accords contractuels;

d) d'inciter les gouvernements provinciaux, les administrations municipales et le secteur privé à pratiquer une politique d'impartition.

Mesure

La politique d'impartition dans le domaine des sciences et de la technologie s'applique aux ministères, aux corporations ministérielles et aux organismes désignés comme ministères conformément aux annexes A et B de la Loi sur l'administration financière, ainsi qu'aux organismes désignés comme ministères aux fins de ladite Loi. Toutefois, les sociétés d'État définies aux annexes C et D sont encouragées à adopter une politique d'impartition pour fins de planification, lorsqu'il est dans leur intérêt commercial de le faire. En outre, les autorités provinciales et municipales seront informées des avantages que comporte l'impartition de leurs travaux de recherche et de développement et d'autres activités scientifiques connexes.

Les ministères utilisateurs exercent automatiquement un contrôle sur les pratiques qu'ils utilisent pour mettre en oeuvre la politique d'impartition du gouvernement, et comme il est mentionné dans les recommandations qui précèdent, ils entretiennent un dialogue suivi avec l'AICC pour régler les sujets de préoccupation.

RECOMMANDATION 9

Que les gouvernements provinciaux et les administrations municipales jouent un rôle clé dans le renforcement de l'industrie canadienne des ingénieurs-conseils en prenant des mesures afin :

a) d'établir une politique d'impartition à l'égard des services d'ingénieurs-conseils;

b) de collaborer avec l'industrie des ingénieurs-conseils à l'élaboration de pratiques d'approvisionnement et d'accords contractuels;

c) d'inciter les entreprises privées à pratiquer une politique d'impartition.

Mesure

Le gouvernement fédéral fera bon accueil à toute initiative que prendra l'AICC à cet égard par l'entremise de ses organisations membres.

RECOMMANDATION 10

Que les propriétaires d'entreprises privées :

a) engagent, par l'entremise des associations commerciales et industrielles, des pourparlers avec l'industrie canadienne des ingénieurs-conseils au sujet de l'efficacité de l'impartition et du besoin d'en arriver à des pratiques d'approvisionnement et à des accords contractuels mutuellement acceptables;

b) étudient les avantages d'impartir des travaux d'ingénierie à l'industrie canadienne des ingénieurs-conseils;

c) établissent des politiques en matière d'impartition dans le but de fournir des orientations aux cadres supérieurs.

Mesure

Le gouvernement fera bon accueil à toute initiative que prendra l'AICC à cet égard et qui sera susceptible de renforcer la capacité nationale en matière de services d'ingénieurs-conseils.

LE POTENTIEL A L'ÉTRANGER

RECOMMANDATION 11

a) Que l'industrie canadienne des ingénieurs-conseils organise des réunions mixtes de fabricants, de constructeurs, de fonctionnaires, de financiers et d'ingénieurs-conseils afin de discuter des projets d'envergure à l'étranger, tant avant qu'ils ne soient mis en branle qu'après l'adjudication d'un contrat, en vue de les familiariser davantage avec de tels projets et de permettre un échange d'informations à leur sujet.

b) Que les gouvernements fédéral et provinciaux consacrent plus d'efforts et de ressources à l'amélioration et à la tenue à jour de la base d'informations sur les fournisseurs au Canada, et diffusent ces informations le plus largement possible au Canada et à l'étranger. Les gouvernements provinciaux peuvent jouer un rôle particulièrement tangible à cet égard en raison de leur connaissance des entreprises locales. Dans ce contexte, il est recommandé que l'industrie canadienne des ingénieurs-conseils encourage les sociétés d'ingénieurs-conseils à avoir recours et à s'abonner au Système de repérage des débouchés (SRD) du MEIR.

c) Que l'industrie canadienne des ingénieurs-conseils, par le truchement des entreprises membres, réalise des études plus poussées sur les ventes subséquentes de biens et services canadiens dans le cadre des travaux d'immobilisation à l'étranger, afin qu'on dispose de données plus complètes sur les résultats obtenus jusqu'à maintenant, sur les obstacles à l'accroissement des ventes et sur les mesures à mettre en oeuvre pour maximiser les avantages de ces ventes pour l'industrie canadienne.

d) Que l'industrie canadienne des ingénieurs-conseils rédige, à l'intention des secteurs public et privé, un rapport sur les facteurs qui influent sur l'approvisionnement, et sur l'influence de l'ingénieur-conseil sur cette activité dans le cadre des travaux d'immobilisation à l'étranger.

e) Que l'industrie canadienne des ingénieurs-conseils recherche des moyens nouveaux et innovateurs de financer l'exportation de biens et services canadiens en faisant appel, par exemple, aux sociétés de financement arabes.

Mesure

a) En février 1981, le ministre d'État au Commerce extérieur a tenu une conférence sur la potentialité des exportations de biens canadiens découlant de services d'ingénieurs-conseils à l'étranger. A la suite des recommandations formulées au cours de la conférence, un comité d'exportation des projets d'immobilisation a été formé. Ce comité, composé de représentants d'associations nationales qui s'intéressent aux projets d'envergure réalisés à l'étranger, s'occupe actuellement de mettre en oeuvre un plan d'action afin de maximiser les ventes découlant des contrats de consultation à l'étranger. Le comité a bénéficié de l'appui du MEIR et d'Affaires extérieures Canada (AEC). Un centre de coordination a été créé au sein d'AEC, pour assurer les relations avec le MEIR et le secteur privé sur les projets d'immobilisations. Les rencontres, envisagées pourraient être très bénéfiques, car elles permettraient non seulement d'échanger des renseignements sur les projets à venir, mais aussi d'acquérir après coup, en discutant des offres non retenues, une meilleure compréhension des problèmes d'ordre concurrentiel qui se posent.

b) Les bureaux régionaux du MEIR travailleront en collaboration avec leurs pendants provinciaux pour recenser les fournisseurs. Le SRD fait actuellement l'objet d'une révision, pour améliorer son efficacité. Il est également prévu d'élargir l'utilisation du Devis directeur national pour fournir des renseignements supplémentaires sur les sources d'approvisionnement.

Maintenant, divers ministères et organismes tiennent des répertoires de données sur les biens et services fournis par le secteur privé. Des pourparlers sont en cours sur la possibilité d'établir un répertoire général qui serait mis à la disposition de tous les ministères. Le grand problème qui se pose est celui de la mise à jour des données, les entreprises participantes ne tenant pas leurs dossiers à jour. En outre, l'utilisation de ces modes d'approvisionnement dans le secteur privé est limitée, à cause de l'aspect confidentiel des données relatives aux entreprises concernées et des coûts prohibitifs de l'extraction des données.

c) Le gouvernement est favorable à ces initiatives. En fait, le MEIR, de concert avec le Comité permanent de l'AICC de l'Industrie et du Commerce, effectue une enquête annuelle auprès de 30 grandes sociétés d'experts-conseils qui exportent leurs services. L'enquête, qui se divise en deux parties, porte sur les contrats de consultation conclus et sur les ventes subséquentes réelles ou éventuelles d'autres services et équipements. Les résultats de l'enquête servent à mettre à jour les données qui existent sur le sujet.

d) Les conclusions et recommandations publiées à la suite de la conférence à laquelle il est fait allusion plus haut comportent l'étude des facteurs pertinents qui entrent en jeu. Ce résumé, toujours d'actualité, peut être obtenu à la Direction générale des industries de services du MEIR. Le gouvernement aimerait que l'AICC se penche plus longuement sur la question.

e) Les organismes gouvernementaux d'aide au commerce extérieur et de financement des exportations se sont occupés à élargir les possibilités de " crédit mixte " et de financement parallèle. En outre, le MEIR, qui est représenté au sein du comité de liaison de l'AICC et des agences de prêt internationales, a participé à la mise en oeuvre d'un programme de rencontres avec les principaux établissements de crédit internationaux. Le gouvernement est favorable à toute initiative du genre prise par le secteur privé. Le recours à d'autres sources de financement internationales permettrait au gouvernement d'affecter les ressources limitées dont il dispose au financement des exportations dans le cadre d'autres projets et, par suite, aiderait à accroître le volume global des exportations du Canada.

RECOMMANDATION 12

a) Que l'industrie canadienne des ingénieurs-conseils mette en branle de façon prioritaire une étude visant à déterminer les moyens de venir en aide aux petites et moyennes entreprises ainsi que les méthodes (sous-traitance, par exemple) qui pourraient être utilisées pour accroître leur apport sur le plan des exportations. De cette façon, on pourrait, en cas de pénurie, optimiser l'utilisation des ingénieurs et du personnel de soutien affecté au projet.

b) Que les politiques des ministères fédéraux destinées à aider les coentreprises de sociétés de diverses tailles et celles qui accordent la préférence à des petites et moyennes entreprises (par exemple, la politique de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) à cet égard) pour les petits contrats et projets soient maintenues et élargies.

Mesure

a) Le gouvernement fera bon accueil à toute initiative que prendra l'AICC dans ce domaine. Il convient de noter que, dans le cadre de leurs travaux courants, les bureaux régionaux du MEIR portent une attention accrue à l'aide aux petites et moyennes entreprises en matière d'exportation. Nous sommes en faveur d'une telle étude et, si elle satisfait aux critères, nous pourrions absorber une partie des coûts (jusqu'à concurrence de 25 000 $) occasionnés, en vertu de l'article S du PDME.

b) Le gouvernement fédéral est à mettre en oeuvre une politique globale, grâce à ses programmes et services d'aide à l'industrie qui visent à encourager l'expansion et la consolidation des petites et moyennes entreprises. Les ministères utilisateurs, comme ASC, sont en faveur de la formation de coentreprises réunissant des petites entreprises et des sociétés plus importantes. L'ACDI a toujours encouragé la participation des petites et moyennes entreprises d'ingénieurs-conseils à des projets, lorsqu'elle estime que celles-ci possèdent la compétence technique, le personnel voulu et l'expérience requise pour accomplir les travaux. Il convient de mentionner que, en raison de la nature des projets ou des complexités qu'ils présentent, la taille ou la valeur d'un projet n'est pas nécessairement liée à la taille de l'entreprise à laquelle il faut avoir recours. L'ACDI doit donc demeurer suffisamment souple pour faire appel à des entreprises de grande taille lorsque les circonstances le justifient, et ce, quelle que soit l'ampleur du projet.

RECOMMANDATION 13

Que, tout en encourageant les entreprises à se montrer de plus en plus sélectives dans la recherche de projets à l'étranger, l'industrie canadienne des ingénieurs-conseils s'efforce résolument et de façon soutenue d'entretenir l'intérêt des sociétés membres à l'égard du marché d'exportation; de cette façon, on évitera toute diminution de l'activité d'exportation ainsi que l'amoindrissement de l'intérêt et de l'expérience des entreprises canadiennes.

Mesure

Le gouvernement fédéral se réjouit de cette initiative. Il appuie un certain nombre d'activités destinées à élargir les possibilités d'exportation. Il convient également de mentionner que le gouvernement fédéral peut compléter les efforts déployés par l'industrie en fournissant des ressources, notamment des conférenciers, pour promouvoir les exportations.

RECOMMANDATION 14

Que l'industrie canadienne des ingénieurs-conseils prenne l'initiative de favoriser une collaboration encore plus étroite avec les banques canadiennes sur le plan de la commercialisation des exportations, et aille même jusqu'à demander que des représentants des banques accompagnent le personnel de marketing des entreprises d'ingénieurs-conseils à l'occasion de leurs voyages à l'étranger.

Mesure

Le gouvernement se réjouirait de voir l'industrie prendre de telles initiatives.

RECOMMANDATION 15

Que l'industrie canadienne des ingénieurs-conseils fasse savoir aux ministères fédéraux et provinciaux intéressés qu'elle désire être consultée au sujet des politiques à adopter pour améliorer la capacité d'exportation et participer aux délibérations et discussions à cet égard.

Mesure

Le gouvernement veut connaître les points de vue de l'industrie, et des réunions sont tenues régulièrement sur les questions d'intérêt. D'étroites relations sont maintenues avec divers ministères, par l'entremise du réseau du Comité de liaison de l'AICC. En outre, des cadres supérieurs de l'industrie jouent un rôle actif au sein de divers comités et commissions établis à un niveau supérieur pour le gouvernement et l'industrie.

RECOMMANDATION 16

Que l'élément Fonds canadien de préparation de projets (FCPP) du programme de coopération industrielle de l'ACDI soit transféré de l'ACDI pour devenir un mécanisme de commerce extérieur et créer ainsi un fonds pouvant servir à l'octroi de subventions destinées à des études de faisabilité de projets cadrant avec la compétence des ingénieurs-conseils canadiens, et ce, là où il existe de bonnes chances de réaliser des ventes subséquentes de services d'ingénierie et de matériel canadiens.

Mesure

Le Fonds canadien de préparation de projets (FCPP), tel qu'il existe présentement, tombe sous le mandat confié à l'ACDI pour l'aide au développement. L'établissement d'un tel programme d'expansion commerciale provoquerait une concurrence entre les programmes, et il y aura chevauchement avec le PDME.

RECOMMANDATION 17

Que la Commission pour l'expansion du commerce extérieur soit chargée d'étudier la suggestion formulée par le comité Hatch visant l'établissement d'un organisme à responsabilité partagée comportant une participation du gouvernement et du secteur privé. Dans le cadre de cette étude, la Commission devrait examiner et mettre à jour les recommandations présentées par le comité Hatch en novembre 1979 et répondre aux questions qui, à notre avis, n'ont pas été examinées comme il se doit : quel genre de projets comportent les risques les plus élevés? quels types de risques devraient être couverts? y a-t-il place pour une entité gouvernementale? dans l'affirmative, pour quelle entité?

Mesure

L'expérience d'Affaires extérieures Canada a montré que les exportateurs se préoccupent davantage de la possibilité d'obtenir un financement concurrentiel que du risque commercial que présentent les exportations. Les risques constituent un problème beaucoup moins important en raison des mécanismes de protection plus efficace qui ont été mis en place et en raison du fait que les éléments de risque sont souvent couverts par certaines clauses des contrats commerciaux. On estime donc que les exportateurs seraient mieux servis si les ressources peu abondantes du gouvernement étaient affectées au financement des exportations plutôt qu'à la couverture des risques inhérents aux projets. C'est pour cette raison que les 180 millions de dollars engagés au titre de l'aide aux exportations dans le dernier budget (Fonds spécial de relance des exportations) ont été précisément affectés au financement. Le gouvernement a déjà étudié la possibilité d'avoir recours à la Corporation commerciale canadienne (CCC) pour assumer les risques des projets en y participant comme chef de file ou à titre de membre d'un consortium canadien. Toutefois, l'idée a été rejetée sous prétexte que la participation de la CCC exposerait le Fonds du revenu consolidé à des risques non quantifiables.

RECOMMANDATION 18

a) Que l'on envisage d'adopter la proposition du rapport Hatch selon laquelle la majorité des directeurs et le président de la Société pour l'expansion des exportations (SEE) devraient venir du secteur privé.

b) Que le MEIR ou la Commission pour l'expansion du commerce extérieur fasse exécuter une étude pour recueillir de l'information sur les programmes d'assurance et de financement des exportations des pays qui font concurrence au Canada sur les marchés étrangers et qu'ils soient comparés avec les programmes canadiens.

Mesure

a) En vertu de la Loi sur l'expansion des exportations, telle que modifiée par le projet de loi C-110 adopté le 19 octobre 1983, les administrateurs, y compris le président du conseil d'administration de la SEE, peuvent provenir du secteur privé ou public. Grâce aux modifications apportées à la Loi, le Cabinet a maintenant la souplesse requise pour nommer des administrateurs, y compris le président, issus de l'un ou l'autre de ces secteurs.

b) Les membres du comité Hatch ont examiné la question en 1980 et, à la suite de leurs recommandations, les moyens offerts par le gouvernement ont fait l'objet de réformes poussées. En outre, le gouvernement suit toujours de près les programmes d'assurance et de financement des exportations d'autres pays pour veiller à ce que nous restions compétitifs.

RECOMMANDATION 19

a) Que l'industrie canadienne des ingénieurs-conseils, par l'entremise de son association, soit invitée à participer à ces études.

b) Qu'un traitement fiscal préférentiel à l'égard du revenu gagné à l'étranger soit reconnu comme l'une des solutions les meilleures et des plus faciles à appliquer pour promouvoir les exportations et que cette solution soit adoptée au niveau tant fédéral que provincial.

Mesure

a) Une importante étude a été menée par la société Clarkson Gordon en 1982 pour évaluer l'efficacité de la mesure qui a consisté en une déduction, jusqu'à concurrence de 50 000 $, du revenu gagné à l'étranger accordée aux employés canadiens temporairement affectés à des projets réalisés à l'étranger, et pour déterminer si cette déduction permet aux entreprises canadiennes de faire des offres concurrentielles à l'égard de projets outre-mer. Dans le cadre de l'étude, l'enquête a été menée auprès de nombreuses entreprises d'experts-conseils. Les auteurs du rapport ont conclu que ces dispositions fiscales donnaient aux entreprises canadiennes une moindre force concurrentielle par rapport à la législation fiscale à laquelle sont assujettis leurs concurrents étrangers. Les résultats de l'étude ont été examinés par la Commission pour l'expansion du commerce extérieur, dont certains membres proviennent de l'industrie des ingénieurs-conseils. Il convient également de noter que, dans le budget présenté en avril 1983, il est proposé d'apporter des changements à la déduction d'impôt sur le revenu tiré d'un emploi à l'étranger (voir la recommandation 20).

b) Le gouvernement fédéral reconnaît l'importance de l'incidence de l'impôt sur la compétitivité internationale des sociétés d'exportation. Afin d'examiner les politiques pertinentes, il importe de mieux comprendre l'incidence du système canadien, comparativement aux systèmes appliqués dans d'autres pays industrialisés. A cet égard, le ministère des Finances du Canada, de concert avec la Commission pour l'expansion du commerce extérieur, a demandé au Conference Board of Canada, de faire une étude comparative de l'impôt d'exportation au Canada et dans certains autres pays industrialisés. Des séries de produits données sont en cours d'évaluation, et les résultats obtenus devraient dicter l'orientation que prendra l'examen de la politique. L'étude globale s'étale sur deux ans et chaque gamme de produits fait l'objet d'une évaluation distincte.

RECOMMANDATION 20

Que les citoyens canadiens qui résident effectivement dans un pays étranger pendant au moins dix mois de toute l'année d'imposition soient autorisés à exclure de leur revenu imposable le revenu gagné à l'étranger.

Mesure

Dans son budget du 19 avril 1983, le gouvernement a remplacé la déduction actuelle au titre d'un emploi à l'étranger par un crédit d'impôt de 80 %, afin de renforcer la compétitivité internationale des sociétés canadiennes qui entreprennent des travaux à l'étranger ou des activités commerciales particulières. Cette mesure devrait placer les Canadiens qui travaillent à l'étranger dans une situation fiscale comparable à celle qu'offrent les autres pays. La législation actuelle prévoit une déduction de 50 % du revenu net tiré d'un emploi à l'étranger, jusqu'à concurrence de 50 000 $, pour une personne qui travaille six mois ou plus d'affilée à l'étranger à des travaux de construction, d'installation, d'ingénierie ou d'agriculture, et à d'autres projets d'exploration et de mise en valeur des ressources. A partir de l'année d'imposition 1984, cette déduction sera remplacée par le nouveau crédit de 80 %. Celui-ci s'appliquera à l'impôt canadien payable autrement, jusqu'à concurrence de 100 000 $ de revenu admissible tiré d'un emploi à l'étranger.

RECOMMANDATION 21

Que soient lancés des programmes qui permettraient d'accroître la capacité de l'industrie canadienne des ingénieurs-conseils en matière de recherche-développement, particulièrement à l'égard des besoins spéciaux liés à l'exportation des services d'ingénierie, et des possibilités que cela présente.

Mesure

Le gouvernement approuve le principe selon lequel les programmes de recherche et de développement devraient tenir compte des possibilités d'exportation des services d'ingénieurs-conseils. Comme il est mentionné dans la recommandation 34, dans son étude, le Comité associé de consultation technique et de transfert technologique (CACTTT) du Conseil national de recherches du Canada examinera les besoins de l'industrie des ingénieurs-conseils à cet égard.

RECOMMANDATION 22

a) Que le programme de développement des marchés d'exportation (PDME) soit modifié, en augmentant les indemnités journalières afin qu'elles soient davantage conformes aux coûts actuels, et qu'il soit permis, dans le cadre de ce programme, de considérer les coûts reliés au travail des dessinateurs et des autres employés de soutien technique comme dépenses admissibles.

b) Que l'Agence canadienne de développement international (ACDI) appuie la recommandation 16 afin que le potentiel de ce programme puisse être pleinement réalisé.

c) Que la Société pour l'expansion des exportations (SEE) émette des lignes directrices claires au sujet des ressources de " crédit mixte " et du financement des études de faisabilité afin d'en arriver à une meilleure compréhension avec l'industrie canadienne des ingénieurs-conseils.

Mesure

a) Les indemnités journalières ont été haussées de 50 % il y a seulement deux ans. Bien que le PDME soit soumis à des examens périodiques, il n'est pas jugé opportun d'accroître l'aide financière, alors que des compressions budgétaires sont en vigueur.

b) Voir la recommandation 16.

c) Les lignes directrices qui régissent l'admissibilité au crédit mixte ont été examinées, en vue de mieux répondre aux besoins des exportateurs, lorsqu'ils sont amenés à soutenir la concurrence exercée par ce mode de financement. A l'issue de cet examen, on a assoupli certaines lignes directrices restreignant l'utilisation de ce moyen dans les pays de concentration de l'ACDI lorsqu'il est prouvé qu'il existe des offres concurrentielles. Affaires extérieures Canada se chargera d'informer les exportateurs des nouvelles lignes directrices qui seront définies. En ce qui concerne les principes qui régissent le financement des études de faisabilité, la SEE a récemment rédigé une brochure dans laquelle elle explique les pratiques actuellement employées.

LA CAPACITÉ DE RÉALISER DES PROJETS D'ENVERGURE

RECOMMANDATION 23

Que les gouvernements réexaminent leurs politiques fiscales à l'égard de l'industrie, ainsi que le programme énergétique national, à la lumière de l'évolution que connaît la situation économique au Canada et dans le monde.

Mesure

Le budget présenté le 19 avril 1983 contenait deux dispositions à l'égard des taxes sur les recettes pétrolières et gazières.

En premier lieu, les dispositions qui suspendaient la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires (TRPS) à l'égard du pétrole classique, du 1er juin 1982 au 31 mai 1983, ont été prolongées d'une autre année, jusqu'au 31 mai 1984.

En second lieu, ce budget proposait un allégement pour favoriser la récupération du pétrole léger et lourd classique par l'intermédiaire de programmes de récupération tertiaire. La taxe sur les recettes pétrolières et gazières (TRPG) touchant les recettes de production tirées du gisement visé par le projet de récupération ne sera pas exigible avant que les frais d'immobilisation admissibles du projet n'aient été récupérés par les participants.

Effectivement l'allégement fiscal se fera en permettant aux contribuables de déduire les frais d'immobilisation admissibles des recettes de production tirées des gisements. Seuls les projets de récupération tertiaire bénéficiant d'un dégrèvement raisonnable au titre des redevances publiques seront l'objet de ce traitement fiscal. Les frais d'immobilisation admissibles, à prescrire par règlement, comprendront les dépenses normalement admissibles à l'épuisement gagné et liées au forage des puits nécessaire à la réalisation du projet, ainsi qu'à l'équipement de forage des puits de pétrole et de gaz utilisé pour le projet. Des règles de récupération de cette déduction seront instituées à l'égard de la cession de l'équipement utilisé pour le projet ou de la récupération des frais de forage. La déduction fiscale s'appliquera aux dépenses admissibles engagées après le 31 décembre 1982; elle permettra de diminuer les recettes de production gagnées après cette date. La déduction relative aux ressources et l'exonération de TRPG en faveur des petits producteurs seront déterminées en fonction des recettes pétrolières et gazières, après soustraction de ces immobilisations.

RECOMMANDATION 24

Que les sociétés canadiennes d'ingénieurs-conseils prennent part, dans la mesure du possible, à l'exécution des projets d'envergure, particulièrement dans le secteur énergétique.

Mesure

Le gouvernement appuie cette recommandation par le truchement de sa politique sur les retombées industrielles des projets d'envergure. Cette politique, annoncée en août 1981, exige la participation accrue des entreprises canadiennes de tous les secteurs à la réalisation des projets d'envergure. Pour assurer le respect de cette politique, le gouvernement a créé le Bureau des retombées industrielles et régionales, qui relève du MEIR.

RECOMMANDATION 25

Que les avantages à long terme du recours à des entreprises canadiennes pour la réalisation de projets d'envergure soient l'une des principales considérations des propriétaires ou des promoteurs.

Mesure

Dans le cadre de la mise en oeuvre des lignes directrices en matière de retombées industrielles et régionales à l'intention des propriétaires-promoteurs des projets d'envergure, le gouvernement demande à tous les propriétaires-promoteurs de tenir compte des avantages à long terme que présente le recours à des entreprises canadiennes, dans le cadre de la planification et de la réalisation de leurs projets.

RECOMMANDATION 26

Que la participation aux projets d'envergure des entreprises de propriété canadienne soit fondée sur la concurrence et non sur des primes quelconques.

Mesure

La nécessité absolue de la compétitivité est admise par le gouvernement et explicitée dans les lignes directrices rédigées à l'intention des propriétaires-promoteurs des projets d'envergure.

RECOMMANDATION 27

Que rien ne soit négligé pour s'assurer que les Canadiens ont accès à tous les postes administratifs, professionnels et techniques, ou de travailleurs spécialisés ou non, reliés à la planification, à l'ingénierie, à la construction et à l'exploitation des projets d'envergure.

Mesure

La politique du gouvernement consiste à accorder la préférence aux Canadiens pour ce qui est des possibilités d'emploi au pays. Le recrutement de travailleurs étrangers pour des périodes déterminées ou indéterminées n'est permis que s'il ne nuit pas aux possibilités d'emploi des Canadiens. Les entreprises qui ne peuvent obtenir la main-d'oeuvre canadienne requise pourront recruter à l'étranger, mais elles seront éventuellement obligées de mettre en oeuvre des plans de ressources humaines pour restreindre, voire éliminer, la nécessité d'avoir recours à des travailleurs étrangers. Qui plus est, conformément à la politique du gouvernement sur les projets d'envergure annoncée en août 1981, la participation des Canadiens est suivie de près, en collaboration avec les promoteurs de projets d'envergure, pour s'assurer qu'elle est maximale, relativement à tous les aspects des

projets réalisés sur les terres du Canada. Lorsque les entreprises ont recours à des travailleurs étrangers, le gouvernement leur demande d'instaurer des programmes de formation à l'intention des Canadiens et de dresser des plans de relève de la main-d'oeuvre.

RECOMMANDATION 28

Que, lorsqu'on envisagera d'apporter des aménagements aux politiques et pratiques canadiennes en matière d'immigration, ou de réorienter les ressources latentes qui existent au Canada dans le domaine de l'ingénierie, on fasse état des besoins particuliers de l'industrie des ingénieurs-conseils en vue d'améliorer sa capacité en matière de projets d'envergure.

Mesure

Le recrutement de travailleurs étrangers a pour objet de compléter la main-d'oeuvre du Canada, en vue d'atteindre les objectifs nationaux en matière économique, sociale et démographique. Ce genre de recrutement peut être permis lorsqu'il apporte des avantages appréciables au Canada et qu'il favorise l'atteinte des objectifs précités. Dans ses politiques et pratiques relatives à l'immigration et au marché du travail, il ne fait aucun doute que la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada se préoccupe des questions de perfectionnement des compétences et de répartition efficace du personnel pour accroître la capacité de réalisation de mégaprojets du Canada.

RECOMMANDATION 29

Que les programmes de recherche-développement destinés à améliorer la compétence de l'industrie canadienne des ingénieurs-conseils soient mis en oeuvre en tenant pleinement compte des besoins particuliers que font naître les projets d'envergure, et en étant tout à fait conscient des possibilités qu'ils offrent.

Mesure

De concert avec les promoteurs de projets d'envergure, le gouvernement s'emploie continuellement à trouver des moyens de déceler les possibilités technologiques particulières que présentent de tels projets. En ce qui concerne la réalisation de projets d'envergure sur les terres du Canada, le gouvernement demande que le Bureau des retombées industrielles et régionales (BRIR) soit informé de tous les travaux de technologie, de recherche et de développement et de toutes les études de faisabilité que le promoteur du projet souhaite entreprendre. Ces projets et études sont examinés par le BRIR pour s'assurer que l'industrie canadienne, notamment l'industrie des ingénieurs-conseils, a la possibilité de participer aux études et aux travaux de suivi. Tous les secteurs intéressés de l'industrie canadienne peuvent obtenir auprès du BRIR des renseignements sur ces études et sur les exigences technologiques, pour ensuite déterminer

dans quelle mesure ils auront besoin de l'aide financière du gouvernement pour mettre au point de nouveaux moyens technologiques et savoir s'ils sont admissibles à une telle aide.

RECOMMANDATION 30

Que le développement des régions du Canada constitue l'un des principaux critères régissant la sélection des sociétés d'ingénieurs qui participeront à la réalisation de projets d'envergure. On devrait encourager les propriétaires ou les promoteurs à donner la préférence, toutes choses étant égales par ailleurs, dans leurs politiques d'approvisionnement, aux fournisseurs de biens et services selon l'ordre de priorité suivant :

- entreprises de propriété canadienne de la région;
- autres entreprises de propriété canadienne;
- entreprises (bons citoyens) d'implantation canadienne;
- autres.

Mesure

Les ministères fédéraux accordent des contrats, grands et petits, sur une base régionale. Bien qu'aucun traitement préférentiel ne soit réservé aux entreprises canadiennes, le fait d'offrir des pièces et des services peut les avantager. Dans le cas des projets de mise en valeur des ressources pétrolières et gazières au large des côtes, le gouvernement a indiqué, en accord avec les provinces (par exemple, la Nouvelle-Écosse) que, dans la mesure où elles sont concurrentielles, la préférence serait accordée aux entreprises canadiennes situées dans la région adjacente au lieu de réalisation du projet. La recommandation qui précède doit néanmoins être interprétée et mise à exécution avec prudence, car elle pourrait aller à l'encontre des attitudes adoptées par le Canada en ce qui concerne, au sein de l'OCDE, la libéralisation des transactions invisibles et le traitement national. Si elles sont acceptées dans les règles, elles pourraient aboutir à d'éventuelles mesures de rétorsion de la part des États-Unis et d'autres pays, ce qui rendrait beaucoup plus difficile l'atteinte de l'objectif visant à accroître les exportations.

RECOMMANDATION 31

Que les travaux relatifs aux projets d'envergure soient agencés de façon à optimiser la participation des entreprises canadiennes et à éviter que la courbe de la demande ne présente trop de pointes.

Mesure

Tout en mettant en œuvre sa politique sur les retombées industrielles et les projets d'envergure, le gouvernement a constaté que certains travaux réalisés dans le cadre de projets d'envergure devraient probablement être réorganisés afin d'accroître le niveau de

participation des fournisseurs et conseillers canadiens. C'est un des facteurs dont il est demandé aux propriétaires-promoteurs de tenir compte dans le cadre de la planification des projets.

RECOMMANDATION 32

Qu'on ne préconise pas le recours à la réglementation pour améliorer le degré de participation des ingénieurs-conseils aux projets d'envergure. On estime plutôt que la solution résiderait dans des mesures fiscales de nature à créer un climat propice à la participation des entreprises canadiennes aux projets d'envergure.

Mesure

Le gouvernement partage l'opinion selon laquelle le règlement ne doit pas servir à assurer un degré de participation donné, soit aux entreprises d'ingénieurs-conseils ou à d'autres firmes, à la réalisation des projets d'envergure. Le gouvernement a plutôt pour principe de travailler à la fois avec les propriétaires-promoteurs et les fournisseurs pour déterminer les possibilités des Canadiens de participer à la réalisation de ces projets et pour s'assurer que les propriétaires-promoteurs ont étudié, de façon juste et équitable, la possibilité d'avoir recours aux fournisseurs-conseillers canadiens de bonne foi. En outre, dans le budget présenté le 19 avril 1983, on prévoit consacrer une aide de 2,4 milliards de dollars aux investissements privés au cours des quatre prochaines années, en vertu des six éléments du programme spécial de relance.

- Il est proposé de libéraliser à titre permanent les règles d'utilisation du crédit d'impôt à l'investissement afin de soutenir les investissements du secteur privé. Ces mesures représentent une aide supérieure à 1,1 milliard de dollars.

- Il est proposé d'étendre à titre permanent le champ du crédit d'impôt à l'investissement pour qu'il s'applique à l'équipement lourd employé dans l'industrie du bâtiment, ce qui représente une aide d'environ 125 millions de dollars.

- Un crédit d'impôt spécial remboursable à l'investissement permettra aux sociétés qui autrement n'auraient pu réclamer l'actuel crédit à l'investissement de s'en faire rembourser une partie. Cette mesure consacrera 400 millions de dollars à l'accroissement des ressources d'autofinancement des entreprises et à l'abaissement du coût initial des investissements.

- Un crédit d'impôt spécial pour la relance du capital-actions, évalué à 240 millions de dollars, réduira le coût des nouvelles actions émises avant 1987 pour les entreprises qui investiront après la date du budget.

- Un fonds spécial de relance des investissements, de 300 millions de dollars, sera établi afin d'apporter une aide supplémentaire aux projets d'investissement privé d'intérêt national, régional ou sectoriel.

- Un fonds spécial de relance des exportations, de 180 millions de dollars, sera institué afin de soutenir les exportations canadiennes financées par la Société pour l'expansion des exportations (SEE).

RECOMMANDATION 33

Que la maximisation des retombées industrielles et régionales constitue l'un des principaux critères régissant la sélection des sociétés d'ingénieurs-conseils qui participeront à la réalisation des projets d'envergure.

Mesure

Le gouvernement appuie cette recommandation grâce à sa politique relative aux retombées industrielles et aux projets d'envergure. Pour ce qui est des projets réalisés sur les terres du Canada, il est demandé aux promoteurs de projets d'envergure de s'assurer que leurs fournisseurs et conseillers ont tenu compte des retombées industrielles et régionales et que la performance des fournisseurs et des conseillers à cet égard constituera l'un des critères de sélection des propriétaires-promoteurs.

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

RECOMMANDATION 34

Que le gouvernement et l'industrie canadienne des ingénieurs-conseils conviennent d'une définition appropriée de ce qu'est la recherche-développement.

Mesure

Le gouvernement est d'accord avec l'idée de mieux comprendre la participation des ingénieurs-conseils à la recherche et au développement au Canada. C'est d'ailleurs sous cet angle que le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) a créé un Comité associé de consultation technique et de transfert technologique (CACTTT). Le Comité, formé d'une vingtaine de représentants des groupes concernés des secteurs privé et public, a reçu pour tâche d'aider le CNRC à se familiariser, d'une part, avec les mécanismes associés à l'établissement d'une base technologique par les ingénieurs-conseils et, d'autre part, avec leurs besoins en fait de recherche et de développement. Dans une première étape, le CNRC a demandé qu'une importante étude soit menée sur ces questions et que des recommandations soient formulées à l'intention du gouvernement et de l'industrie. Les questions clés à aborder sont les suivantes : comment

les ingénieurs-conseils acquièrent la technologie et tiennent à jour leurs connaissances? quel est le volume actuel des travaux de recherche et de développement menés par l'industrie des ingénieurs-conseils et une plus grande participation de sa part est-elle requise pour soutenir la concurrence internationale? que faire pour améliorer les efforts déployés et quelles mesures doivent être prises dans ces domaines à la fois par le gouvernement et par le secteur privé? Il est établi que, aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu, la recherche et le développement sont définis dans la partie XXIX, article 2900. Toutefois, étant donné la complexité de la recherche et du développement, le gouvernement est prêt à discuter de certains secteurs en proie à des problèmes avec l'industrie des ingénieurs-conseils.

RECOMMANDATION 35

Que les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu visant à favoriser la recherche-développement dans le secteur manufacturier soient pleinement étendues à la recherche-développement que l'industrie canadienne des ingénieurs-conseils effectue pour son propre compte.

Mesure

Les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu destinées à encourager la recherche et le développement ne sont aucunement discriminatoires à l'égard d'un quelconque secteur de l'économie menant des travaux de recherche et de développement, et elles ne s'adressent à aucun secteur en particulier. En outre, elles n'établissent aucune distinction entre les travaux de recherche et de développement menés pour " son propre compte " et ceux accomplis sous contrat. En effet, dans le budget présenté le 19 avril 1983, le gouvernement fédéral présente, sous la forme d'un document de consultation, des propositions qui rendraient les encouragements fiscaux à la recherche et au développement plus accessibles aux entreprises, plus simples et plus efficaces. Le document conclut que les encouragements fiscaux à la recherche et au développement au Canada se comparent avantageusement à l'aide offerte à l'étranger, mais qu'il convient de les rendre plus accessibles aux entreprises et d'offrir à ceux qui mènent des travaux de recherche et de développement des moyens d'utiliser les encouragements offerts, pour attirer un financement externe. Le document expose deux propositions qui répondent à ces préoccupations. Le secteur privé a fait certaines observations sur les détails spécifiques contenus dans le document. Les propositions ont reçu un accueil favorable et le ministre des Finances les a incorporées dans le projet de loi C-2 qui modifie la Loi de l'impôt sur le revenu. Ce projet de loi a été adopté en deuxième lecture en décembre 1983.

RECOMMANDATION 36

Qu'un programme de subventions à la recherche-développement semblable à celui qui existe pour les universités soit institué afin de favoriser la recherche-développement au sein de l'industrie canadienne des ingénieurs-conseils.

Mesure

Comme il est mentionné dans la recommandation 34, dans le cadre de son étude, le Comité associé de consultation technique et de transfert technologique du CNRC analysera la participation de l'industrie des ingénieurs-conseils à la recherche et au développement, et il examinera de nouveaux moyens d'y apporter des améliorations. Il envisagera, entre autres, l'octroi de subventions, par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada aux membres du secteur des ingénieurs-conseils.

RECOMMANDATION 37

Que le gouvernement promeuve et utilise des programmes à frais partagés, tels que le programme d'expansion des entreprises, afin d'accélérer l'effort de recherche-développement de l'industrie canadienne des ingénieurs-conseils.

Mesure

Un nouveau programme de base - le programme de développement industriel et régional - a été adopté en vertu du projet de loi C-165. Ce programme d'aide financière est destiné à rendre l'industrie canadienne plus compétitive, afin de maximiser notre potentiel tant sur le marché canadien qu'à l'étranger. L'aide à la mise au point de nouveaux produits et procédés et à l'amélioration de la productivité par l'innovation constitue un volet important du nouveau programme et sera très bénéfique aux ingénieurs-conseils, d'une manière semblable à l'aide prévue par le PEE. Les entreprises d'ingénieurs-conseils pourront également profiter de l'aide offerte à toutes formes de recherche et de développement dans d'autres secteurs, grâce à la traitance. Le PDIR devrait permettre d'offrir une aide accrue aux ingénieurs-conseils, en raison des contributions plus élevées réservées aux projets d'établissement, de modernisation et d'expansion qui aboutiront probablement à de nouveaux contrats à la suite des activités menées au cours de l'étape de la mise en oeuvre.

RECOMMANDATION 38

Que la réglementation régissant l'octroi de licences soit simplifiée afin de réduire les coûts liés à la protection des brevets et droits d'auteurs découlant des activités de recherche-développement des ingénieurs-conseils canadiens.

Mesure

Les modifications à apporter à la Loi sur les brevets sont à l'étude depuis plusieurs années. Une législation devrait être présentée au Parlement pour apporter des changements qui pourraient contribuer à réduire les coûts incombant aux utilisateurs. En ce qui concerne les droits d'auteur, un avant-projet de loi a été préparé et le gouvernement est actuellement en train de l'étudier.

RECOMMANDATION 39

Que l'industrie mette en oeuvre, par l'entremise de ses principales associations, des programmes d'information en vue de favoriser une prise de conscience des avantages et de l'étendue de la compétence des activités canadiennes d'ingénieurs-conseils en matière de recherche-développement.

Mesure

Le gouvernement se réjouirait de voir l'industrie prendre de telles initiatives.

LA RÉGIONALISATION ET LA PRÉFÉRENCE LOCALE

RECOMMANDATION 40

a) Qu'on examine soigneusement les avantages et les désavantages des politiques concernant la régionalisation ou visant à accorder la préférence aux entreprises locales avant que celles-ci ne soient formulées. Ces politiques ne devraient, en aucun cas, faire l'objet de mesures législatives.

b) Que les politiques visant à accorder la préférence à des entreprises locales ne présentent pas un caractère restrictif.

Mesure

L'objet des politiques gouvernementales en ce qui concerne la régionalisation et la préférence locale est d'offrir aux entreprises la possibilité de participer aux travaux du gouvernement, compte tenu des facteurs d'ordre concurrentiel en jeu.

RECOMMANDATION 41

a) Que l'ingénieur-conseil canadien soit choisi en fonction de son expérience et de sa compétence.

b) Que l'on favorise le recours aux services de l'entreprise locale ou régionale dans les cas où l'entreprise locale ou régionale possède les connaissances techniques nécessaires à la réalisation des travaux dans les délais et les limites budgétaires fixés par le client.

c) Que l'on favorise les coentreprises et le recours à des ingénieurs-conseils en sous-traitance lorsque de tels arrangements sont jugés acceptables par le client et, en particulier, dans le cadre de projets d'envergure.

Mesure

Voir la recommandation 40.

L'OFFRE ET LA DEMANDE DE PERSONNEL EN GÉNIE

RECOMMANDATION 42

Que l'industrie canadienne des ingénieurs-conseils appuie activement le Conseil canadien de la main-d'oeuvre en génie (CCMG) et l'aide à constituer le Répertoire canadien de la main-d'oeuvre en génie et à exercer son rôle en matière de planification de la main-d'oeuvre.

Mesure

En novembre 1981, le Conseil canadien des ingénieurs professionnels (CCIP) et la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) ont signé un protocole d'entente sur la planification des ressources humaines. L'aide aux travaux du Conseil canadien de la main-d'oeuvre en génie du CCIP et à son Répertoire canadien de la main-d'oeuvre en génie constitue un important élément du protocole.

RECOMMANDATION 43

Que l'actuel répertoire des projets d'envergure et les prévisions de main-d'oeuvre soient mis à jour chaque année par le ministère de l'Expansion industrielle régionale, puis publiés.

Mesure

La fréquence à laquelle le répertoire devrait être mis à jour est encore à l'étude. La question de savoir si la responsabilité de cette publication doit incomber au MEIR ou à une autre organisation n'a pas encore été réglée.

RECOMMANDATION 44

Que les ressources dont dispose le Canada pour la formation d'ingénieurs et de techniciens en génie dans les universités et collèges soient examinées par rapport aux besoins prévus pour l'un et l'autre genre de personnel et que des mesures soient prises pour accroître le nombre de diplômés pouvant être formés.

Mesure

Des travaux sont en cours pour améliorer les analyses et prévisions de l'offre et de la demande de personnel en génie. Ce genre de données permettra d'aborder diverses questions, dont notamment la planification des programmes d'enseignement et l'utilisation améliorée de la main-d'oeuvre. La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada travaille de concert avec le Conseil canadien des ingénieurs

professionnels pour mettre au point et appliquer des mesures destinées à réduire l'écart entre l'offre et la demande. Il est évident que les besoins de personnel dans l'industrie diffèrent largement de ce qu'ils étaient au moment de la rédaction du rapport.

RECOMMANDATION 45

a) Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration soit prié d'adopter la recommandation du groupe d'étude de l'évolution du marché du travail d'apporter des aménagements " à la politique, aux procédures et aux ressources liées aux éléments tant canadiens qu'étrangers du régime d'immigration afin de permettre de définir rapidement et de façon précise les besoins de compétences étrangères et de recruter et de traiter... les immigrants afin qu'ils répondent aux besoins particuliers du marché du travail ".

b) Que l'industrie canadienne des ingénieurs-conseils entre en rapport avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration afin de définir les besoins de l'industrie et les sources de main-d'oeuvre existantes.

Mesure

a) Le Conseil canadien des ingénieurs professionnels (CCIP) et la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada travaillent actuellement à l'évaluation des diplômes des ingénieurs étrangers désirant s'établir au Canada en tant qu'immigrants. A l'heure actuelle, seuls les ingénieurs étrangers assujettis aux critères du marché du travail et possédant des offres d'emploi validées par un centre d'emploi du Canada peuvent entrer au pays. En outre, le CCIP envisage de dresser une liste des ingénieurs étrangers qui répondent aux exigences en matière d'études, et qui peuvent donc s'inscrire à titre de professionnels, mais qui ne possèdent pas d'offres d'emploi validées. Cette liste facilitera considérablement le recrutement d'ingénieurs immigrants pour répondre aux besoins particuliers du marché du travail.

b) Les responsables du Système de projections des professions au Canada étudient actuellement la possibilité d'entreprendre une étude de la demande du secteur des services aux entreprises qui, à certains égards, toucherait l'industrie canadienne des ingénieurs-conseils.

RECOMMANDATION 46

Que la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) examine les façons dont le Canada pourrait mobiliser ses ressources latentes en matière de personnel en génie que constituent les ingénieurs qualifiés et le personnel technique connexe qui accomplissent des fonctions autres que celles reliées à l'ingénierie.

Mesure

Les données qui pourront être établies grâce au Répertoire canadien de la main-d'oeuvre en génie permettront d'orienter les mesures susceptibles d'être prises pour utiliser le personnel en génie compétent actuellement affecté à des fonctions autres que celles reliées à l'ingénierie.

ANNEXE

LES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF

DE

L'INDUSTRIE CANADIENNE DES INGÉNIEURS-CONSEILS

M. S. J. Cunliffe
Président du Comité consultatif
Président du Conseil
Willis, Cunliffe, Tait/DelCan

M. H. L. Macklin
Vice-président du
Comité consultatif
Président du Conseil
Marshall Macklin Monoghan Limited

M. J.-P. Gourdeau
Président et chef de direction
Le Groupe SNC

M. J. Hahn
Président
Hahn Associates Inc.

M. L. S. Heinze
Président
CBCL Ltd.

M. W. E. McIntyre
Vice-président au Développement
The UMA Group

M. D. D. Mears
Vice-président exécutif
Stanley Associates
Engineering Limited

M. R. H. Paul
Président
Bechtel Canada Limited

M. J. E. Quist
Directeur général
Division industrielle
Greer Galloway and Associates

M. J.-L. Roquet
Directeur - Bureau de Montréal
LMBDS - SIDAM Inc.

M. H. C. Rynard
Président
Acres International Limited

M. C. G. Smallridge
Vice-président
Shawinigan-Lavalin Inc.

M. H. Sonnenberg
Président
Lummus Canada Inc.

M. J. Tremblay
Président
Pluritec Limitée Consultants

M. P. Washchyshyn
Vice-président
Damas and Smith
Division de DSL
Consultants Limited

REPRÉSENTANTS PROVINCIAUX

M. D. Bonifacio
Directeur de l'Afrique, Asie, Amérique latine, Moyen-Orient, Océanie
Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme
Gouvernement du Québec

M. L. McClare
Sous-ministre adjoint intérimaire
Direction des services au commerce et à l'industrie
Ministère du Commerce et du Développement
Gouvernement du Nouveau-Brunswick

M. D. Cameron
Directeur, Direction de l'industrie
Ministère du Tourisme, de l'Industrie et de l'Énergie
Gouvernement de l'Ile-du-Prince-Édouard

M. I. Palmer
Sous-ministre adjoint, Développement
Ministère du Développement
Gouvernement de Terre-Neuve

M. D. D. Elliott
Ingénieur principal, Développement
Ministère du Développement économique et du Tourisme
Gouvernement du Manitoba

M. K. Rockel
Directeur intérimaire, Direction de la planification
Ministère de l'Industrie et du Commerce
Gouvernement de la Saskatchewan

M. R. Halfnight
Vice-président
Société internationale de l'Ontario
Gouvernement de l'Ontario

M. F. N. Wood
Gestionnaire principal
Bureau des retombées industrielles
Ministère du Développement
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse

M. D. Loader
Direction du commerce et des projets d'immobilisation
Ministère de l'Industrie et du Développement de la petite entreprise
Gouvernement de la Colombie-Britannique

SECRÉTARIAT (Ministère de l'Expansion industrielle régionale)

M. J. A. Dawson
Directeur général
Direction générale des industries de services

M. F. E. Oxtoby
Chef, Division des politiques et des programmes
Direction générale des industries de services

M. R.-D. Gladu
Chef, Division des services de consultation
Direction de la construction et des services de consultation

M. M. M .W. Smith
Adjoint au chef, Division des services de consultation
Direction de la contruction et des services de consultation